

Rapport d'activités des services de l'Etat de l'année 2006



Préfecture du Tarn

Présentation par François Philizot, préfet du Tarn,
devant le Conseil Général du Tarn le 2 juillet 2007

www.tarn.pref.gouv.fr

Préface

Monsieur le président du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

La présentation annuelle, devant l'assemblée départementale, du rapport d'activité des services de l'Etat répond à une disposition du code général des collectivités territoriales.

Au delà de cette obligation légale, c'est surtout l'occasion d'une rencontre, et en ce qui me concerne la première, avec les représentants de la collectivité départementale qui constitue le premier partenaire de l'Etat dans le département. Elle contribue ainsi à des échanges fructueux sur les préoccupations que nous partageons pour assurer le développement du territoire tarnais et le bien-être de ses habitants.

L'année 2006 apparaît à bien des égards comme une année de transition. Précédant l'année de grandes échéances électorales dont nous venons de vivre la phase nationale, 2006 a été tout d'abord consacrée à l'élaboration des diagnostics préparatoires aux nouveaux dispositifs d'intervention de la période 2007-2013, contrat de projet Etat-Région, programmes opérationnels européens, contrats urbains de cohésion sociale.

Les services départementaux de l'Etat et ceux du département ont largement contribué, et en parfaite collaboration, à la préparation des propositions correspondantes.

Au terme d'une longue et riche négociation, le contrat de projets Etat-Région a pu être signé le 8 mars 2007. Il permet à l'Etat de maintenir un niveau d'investissement élevé dans la région Midi-Pyrénées, ce dont le Tarn se doit de profiter.

Par ailleurs, 2006 a été pour les services de l'Etat l'année de l'application de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) qui constitue une réforme majeure dans la préparation et la mise en œuvre du budget de l'Etat. Dans ce cadre, l'effort de modernisation des services de l'Etat a été poursuivi avec comme objectif notamment la recherche d'une plus forte cohérence et d'une meilleure capacité d'expertise.

Les grands thèmes, de la sécurité, de la cohésion sociale, de l'aménagement du territoire, recoupés par celui du développement durable, structurent la présentation de ce rapport d'activités. Ils expriment tout à la fois la diversité des enjeux de l'équilibre territorial et la multiplicité des champs de l'action publique.

François Philizot
Préfet du Tarn

Sommaire

A-) Sécurité _____ p 5

- 1- Sécurité intérieure _____ p 5
- 2- La lutte contre l'insécurité routière _____ p 8
- 3- Sécurités alimentaire et sanitaire _____ p 9
- 4- Protection civile _____ p 13

B-) Développement Durable _____ p 15

- 1- Cadre national et stratégie territoriale _____ p 15
- 2- Actions départementales _____ p 15
- 3- Développement opérationnel _____ p 17

C-) Cohésion sociale _____ p 20

- 1- Emploi _____ p 20
- 2- Logement _____ p 25
- 3- Santé et Solidarité _____ p 27
- 4- Scolarité _____ p 31
- 5- Politique de la ville _____ p 32

D-) Aménagement du territoire _____ p 34

- 1- Les pôles d'excellence rurale (PER) _____ p 34
- 2- Les services publics et au public en milieu rural _____ p 36
- 3- La préparation du CPER et des programmes communautaires 2007-2013 _____ p 36
- 4- La réforme des aides à finalité régionale (AFR) _____ p 37
- 5- Le désenclavement routier _____ p 38
- 6- L'ingénierie d'appui territorial _____ p 40
- 7- L'aménagement numérique _____ p 42
- 8- Intercommunalité _____ p 43
- 9- Dotations de l'Etat _____ p 46

A-Sécurité

1- Sécurité intérieure

1.1- Pour la quatrième année consécutive, la délinquance générale a reculé dans le département du Tarn en 2006

La diminution de la délinquance générale commencée depuis 2002 dans le Tarn se confirme une nouvelle fois en 2006, avec **une baisse de 3,74 % par rapport à 2005** (sachant que la délinquance a régressé de 1,3% au plan national).

Le nombre total des faits constatés (12 751) est redescendu au-dessous de celui de 2000.

Depuis 2002, la délinquance générale a donc baissé de 15,24%.

Ces résultats sont d'autant plus significatifs qu'ils s'accompagnent d'une **forte progression de l'activité des services**, visible à travers la délinquance dite révélée, c'est-à-dire celle qui ne donne pas systématiquement lieu à dépôt de plainte, mais qui est le résultat direct d'une initiative policière. Elle a augmenté de 13,02% en 2006 par rapport à 2005.

Autrement dit, **la délinquance baisse alors même que, par leur initiative, les services de police et de gendarmerie révèlent plus de crimes et de délits que ceux qui sont spontanément portés à leur connaissance**

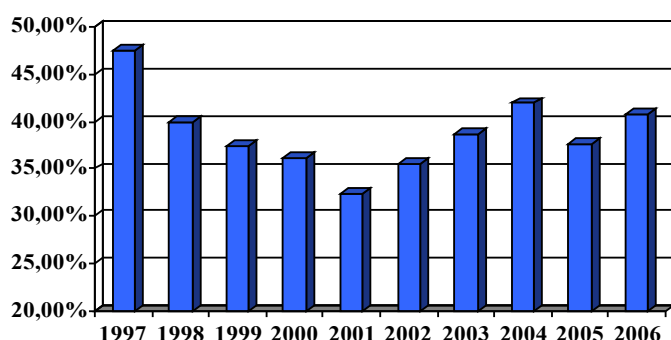
Le **taux d'élucidation en délinquance générale** de la police et de la gendarmerie dans le Tarn se maintient à un très bon niveau (**40,85 % en 2006**) et reste bien supérieur au taux national (environ 34,33 %).

Concrètement, cela signifie aussi que plus de personnes ont été mises en cause dans les procédures judiciaires. Le nombre de **personnes mises en cause a progressé de 7%** entre 2005 et 2006, quant à celui des **personnes gardées à vue, il a augmenté de 11,56%**, soit 79,96% en 5 ans.

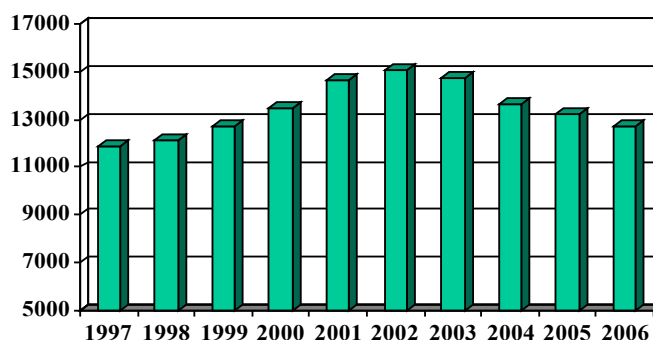
Le **taux de criminalité** constitue la grandeur la plus significative et la plus exacte du point de vue de l'interprétation statistique : en effet, ce taux met en regard le niveau de délinquance avec le nombre d'habitants. Ce taux de criminalité du département pour 1000 habitants est de **35,80 pour mille**.

Le Tarn se situe au 82^{ème} rang sur 96 soit une position bien meilleure que son rang démographique.

Taux d'élucidation en délinquance générale



Délinquance générale



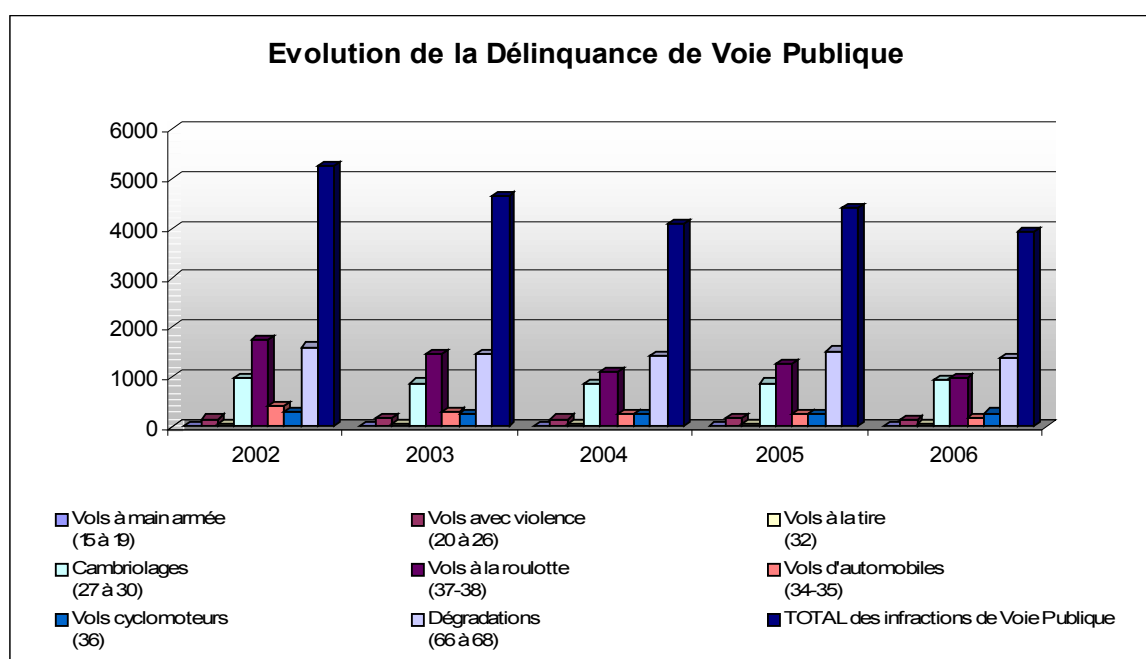
1.2- La délinquance de voie publique (DVP) en forte baisse en 2006

La mobilisation des services de police et de gendarmerie a tout particulièrement porté ses fruits contre la **délinquance de voie publique, qui a reculé de 8,43% en 2006 (5 977 faits constatés en 2006 contre 6 527 en 2005).**

En cinq ans, la baisse est de 23,57%.

On observe une baisse importante des vols de véhicules (-26,95%) et des vols à la roulotte et vols d'accessoires (-13,10%).

Cependant, le nombre de cambriolages reste constant (1600 faits par an).



1.3- Les violences physiques non crapuleuses et la délinquance juvénile en hausse

Les crimes et délits contre les personnes étaient en hausse régulière depuis 1997 jusqu'à 2004 puis la tendance s'est inversée en 2005.

Les violences physiques crapuleuses sont en baisse de 11,21% ainsi que les menaces de violences (- 18%).

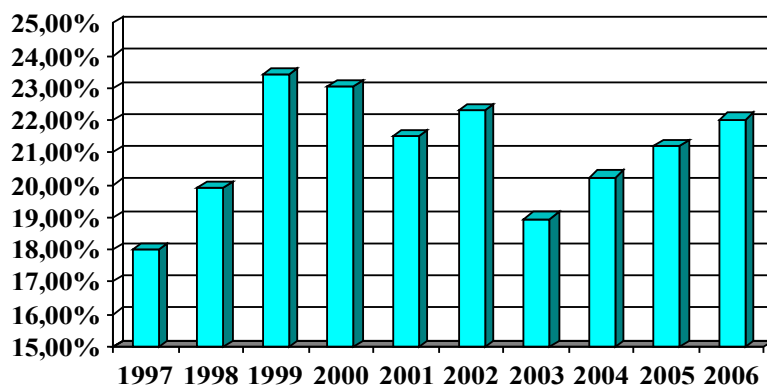
Augmentent en revanche **les violences physiques non crapuleuses (+10,30%)** dont principalement les « coups et blessures volontaires » qui représentent à eux seuls 49% du total des atteintes aux personnes.

Ce type de violences dites « gratuites » sont constituées elles-mêmes de deux sous-ensembles : les violences à dépositaires de l'autorité publique, qui traduisent une agressivité renouvelée à l'égard de tous ceux qui représentent l'ordre public, et les violences au sein de la sphère privée, qui vont de l'altercation entre automobilistes aux mauvais traitements à enfants.

Les violences physiques non crapuleuses représentent 6,04% de l'ensemble de la délinquance.

La part des **mineurs** dans le total des personnes mise en cause continue de progresser. Cette année encore le taux de **22,03%** est supérieur au taux moyen national de 18,33%.

Part des mineurs dans le total des personnes mises en cause



Personnes mineures mises en cause
Département du Tarn

Par catégories d'infractions	Année 2006		
	Mineurs mis en cause	Mineures mises en cause	Total mineurs mis en cause (en valeur absolue)
1 Les vols (y compris recels)	391	55	446
-dont vols à la tire	2	-	2
-dont à l'étalage	46	24	70
-dont vols de véhicules motorisés à deux roues	35	2	37
2 Escroqueries et infractions économiques et financières	10	6	16
3 Crimes et délits contre les personnes	158	19	177
-dont viols	18	-	18
-dont agressions sexuelles	15	-	15
4 Autres infractions (dont stupéfiants)	300	26	326
*Infractions à la législation sur les stupéfiants	100	11	111
-dont trafic et revente sans usage de stupéfiants	3	-	3
-dont usage-revente de stupéfiants	17	1	18
-dont consommation de stupéfiants	79	10	89
-dont autres infractions à la législation sur les stupéfiants	1	-	1
*Violences et outrages à dépositaires de l'autorité	20	1	21
*Port d'arme prohibé	4	-	4

Le département du Tarn a été marqué en 2006 par quelques faits marquants en milieu scolaire contre lesquels il convient de lutter de manière prioritaire en 2007. Outre la mise en place de la commission de suivi de l'assiduité scolaire en 2004, la collaboration entre les forces de l'ordre et les chefs d'établissement a été largement développée.

A cet effet, une convention signée en juillet 2006 vise à harmoniser, sur l'ensemble du département, cette collaboration, à l'optimiser et l'institutionnaliser selon le principe du « lien privilégié » établi entre policier ou gendarmes référents et chaque chef d'établissement afin de proposer une réponse et un accompagnement adaptés à chaque cas relevé.

1.4- Emergence de faits de délinquance atypiques

Tout au long de l'année 2006, des faits relativement nouveaux ont été commis dans le Tarn. En effet, il a été constaté des incendies de containers poubelle dans de nombreuses cités, des « caillassages » de véhicules de sapeurs pompiers et de police à Castres mais aussi de bus de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, une opération de stock-car dans un atelier de Tarn Habitat et des incivilités sur des lignes de transports scolaires.

Le Tarn, et notamment Albi et Castres, doit faire face à une nouvelle génération de délinquants qui s'inspire, d'abord par mimétisme, des actes commis dans des agglomérations plus importantes. L'analyse des « noyaux durs » des cités a permis de constater que les activités de violences urbaines se concentraient sur quelques individus qui accumulent les actes délictueux. Plus inquiétant, sans doute, quelques mineurs semblent avoir perdu tous liens avec notre société.

2- La lutte contre l'insécurité routière

Avec 49 tués au 31 décembre (50 après consolidation des chiffres), le bilan de l'année 2006 est le meilleur depuis une décennie (67 morts en 2005).

Le nombre de blessés a diminué de 15% passant de 506 en 2005 à 431 à fin 2006.

Celui des accidents corporels a diminué de 10 % passant de 366 à 330.

La politique menée en 2006 a ainsi permis d'épargner 17 vies et d'éviter 75 blessés et met en exergue l'effet positif de la prévention routière. Les efforts dans ce domaine ne doivent en aucun cas être relâchés, notamment en développant l'information et la prévention.

L'analyse des accidents ayant entraîné un décès révèle en effet des comportements délictueux qu'il convient de corriger : absence du port de la ceinture de sécurité et usage du portable, une vitesse excessive voire agressive à l'égard des autres conducteurs, des conduites addictives (alcool, stupéfiants et médicaments), l'impact de ces derniers étant souvent méconnu.

La poursuite de l'action publique passe donc par la combinaison entre un haut niveau de prévention (mise en place d'une cellule de veille technique qui analyse en continu les accidents afin de proposer des actions immédiates, notamment sur les infrastructures) ainsi qu'un haut niveau de répression grâce une optimisation des moyens (usage d'une moto banalisée, réalisation d'un plan de contrôle routier départemental commun à la police et la gendarmerie) et de dispositifs de contrôle automatisé (11 radars fixes et 3 radars embarqués)

INFRACTIONS ROUTIERES CONSTATÉES PAR LES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE TARN EN 2006

	GENDARMERIE	POLICE NATIONALE	UMZ des C.R.S. SUD-OUEST	CACIR (RADARS FIXES)	total
vitesse : interceptions (PV)	4 725	1 044	108		5 877
vitesse : clichés C.S.A. (radars mobiles)	7 161	9 926		10 667	27 754
alcoolémie	763	722	2		1 487
pour information : nombre de dépistages alcoolémie pratiqués	58 325	8 998	92		67 415
téléphone portable en conduisant	1 220	415	171		1 806
équipements de sécurité (ceintures, casques)	1 135	626	220		1 981
autres infractions	7 866	9 417	1 079		18 362
TOTAL	22 870	22 150	1 580	10 667	57 267
Sanctions administratives :					
rétections immédiates du permis de conduire pour alcoolémie excessive (délictuelle)	276	390	1		667
rétections immédiates du permis de conduire pour vitesse excessive	76	19			95
rétections immédiates du permis de conduire pour autres infractions graves	2	4			6
TOTAL rétections du permis de conduire	354	413	1		768

3- Sécurité alimentaire et sanitaire

3.1- Les missions de la direction départementale vétérinaire (DDSV) sont regroupées sous le concept de la «santé publique vétérinaire» (livre II du Code Rural), elles font clairement partie du domaine relevant de la sécurité sous l'angle sanitaire tant pour l'homme que l'animal. La DDSV est un service de contrôle garantissant la mise sur le marché de produits alimentaires sains d'origine animale «de la fourche à la fourchette», «de l'étable à la table».

Ces dernières années, la DDSV a été confrontée à l'augmentation des plaintes, recours et contentieux à l'initiative des particuliers, éleveurs ou professionnels de l'agro-alimentaire. Afin de mieux répondre aux attentes des usagers (consommateurs ou contrôlés), la DDSV s'est engagée pleinement à la fois dans :

- la mise en œuvre des chantiers de modernisation de l'Etat qui se traduit par la poursuite de la mise sous assurance qualité en vue d'une accréditation nationale COFRAQ en 2008 pour une réponse plus objective pour le contrôlé. Fin 2005, un audit « blanc » par le COFRAQ a été réalisé. En 2006, l'objectif fixé dans le volet performance a été dépassé, la DDSV du Tarn se trouve en tête des DDSV pour la mise en œuvre des plans qualité.
- la réforme territoriale avec notamment le pilotage de la mission inter-services de sécurité sanitaire des aliments (MISSA) pour une réponse plus lisible pour le consommateur de l'action des services de l'Etat au sein du pôle thématique « sécurité » constitué entre services de l'Etat.

3.2- Produire SAIN : hygiène alimentaire

3.2.1- Contrôle de la chaîne alimentaire

Inspection en abattoir

Une équipe d'inspection est présente dans chaque abattoir pour assurer la mise sur le marché de carcasses d'animaux propres à la consommation humaine.

Une augmentation de tonnage a été constatée dans les 4 abattoirs du département. Elle est de 4,3% sur l'année 2006, après 8,6% en 2005.

Contrôles de routine

Il s'agit des contrôles effectués :

- dans les établissements agro-alimentaires agréés pour la mise sur le marché, en dispense d'agrément ou pratiquant la remise directe.
- en restauration sociale (cantines, hôpitaux, maisons de retraite, cuisines centrales...)
- en restauration commerciale (restaurants).

Le nombre d'inspections est stable, après la très forte enregistrée en 2005 (+44%).

Un effort particulier a été consenti pour :

➤ la filière volaille, au travers des inspections dans les abattoirs de volailles qui ont tous été visités en vue d'un classement sanitaire de I à IV, ce qui a permis d'informer les professionnels sur la disparition des agréments loco-régionaux.

➤ le contrôle des cuisines centrales : 45 ont conservé leur agrément et **quelques unes fonctionnent toujours sans agrément**, le renforcement des visites d'inspection avait été programmé en 2004 et 2005 pour alerter les responsables d'établissements assurant de la restauration collective et sociale (maisons de retraite, cantines scolaires, crèches...) pour l'obligation d'agrément «cuisine centrale» en cas de livraison de repas à l'extérieur. Les responsables de ces établissements sont bien souvent les maires sur qui repose la responsabilité en cas de problèmes alimentaires. En 2006, les contrôles ont porté sur les cuisines autonomes et les offices satellites.

➤ l'accent a aussi été mis cette année sur le contrôle des ateliers collectifs. Ces ateliers sont des structures professionnelles dont la gestion est assurée par plusieurs éleveurs.

Une enquête nationale a permis de vérifier la traçabilité au sein des entrepôts agro-alimentaires.

Un plan de contrôle piloté par la MISSA sur les viandes d'abattoir a été mis en œuvre (et se poursuivra jusqu'en 2008) sur 280 prélèvements avec recherche de résidus d'antibiotique. Il concernait les viandes issues d'animaux élevés dans le Tarn ; tous les résultats ont été négatifs.

3.2.2- Surveillance sanitaire du territoire – lutte sanitaire

L'évolution de l'informatisation du laboratoire départemental d'analyses (dépendant du département) a permis l'échange de données par voie télématique permettant la liaison avec le système d'information du ministère de l'agriculture et de la pêche.

313 inspections en élevage ont été réalisées (y compris sur plaintes), soit une augmentation de 72% par rapport à 2005 et 111 contrôles IPG (Identification pérenne généralisée).

Les plans d'urgence contre les épizooties ont été mis à jour dans le cadre d'une mutualisation régionale.

De nombreuses réactions «atypiques» (faux positifs) ont encore été constatées en 2006. Elles ont entraîné la suspension de qualification de cheptels, interdisant la vente des animaux

*

- 2 cheptels bovins suspendus à la suite de faux positifs en leucose
- 20 cheptels ovins suspendus à la suite de faux positifs à la brucellose

* La suspension de qualification de cheptels pour cause de résultats atypiques (brucellose, tuberculose ou leucose) est effective le temps d'infirmer ou de confirmer le résultat positif.

3.2.3- Alimentation animale

Les établissements de fabrication d'aliments pour animaux de rente sont aussi contrôlés par la DDSV, notamment pour vérifier l'incorporation de médicaments dans l'aliment ou l'utilisation de certains additifs. Un agrément est attribué à ces établissements. En 2006, une alerte « cadmium » dans l'aliment pour ruminant a été lancée. Elle a concerné 110 éleveurs tarnais qui doivent informer l'abatteur de l'obligation de saisir le foie et les reins. Les aliments à l'origine de cette alerte n'ont pas été produits dans le Tarn.

3.2.4- Plans de contrôle et de surveillance

En 2006, conformément aux plans de contrôles et de surveillance, 855 analyses ont été réalisées dans le cadre de 17 plans. Elles ont débouché sur 8 analyses positives en antibiotiques et antimicrobiens dont 6 carcasses de bovins et 2 sur les volailles (anticoccidiens et dioxines).

3.3- Produire SANS NUISANCE

Un nouveau système d'information des échanges entre pays membres de la communauté européenne a été mis en place pour améliorer le contrôle des mouvements d'animaux et de produits d'origine animale. Le système TRACES (TRAde Control and Export System) en application de la décision de la Commission du 30 mars 2004 et modifiant la décision 92/486/CEE, permet d'informer les Etats membres de l'arrivée d'animaux et de certains produits d'origine animale, sur leur territoire et en provenance d'un autre Etat membre ou d'un pays tiers par l'intermédiaire des postes d'inspection frontaliers. La DDSV du Tarn a été désignée comme pilote pour l'utilisation de ce logiciel.

Nombre de certificats export Denrées animales	857
Nombre de certificats export Animaux vivants	829
Nombre d'animaux	49490
Nombre de certificats à l'import	781

Installations classées pour l'environnement (ICPE)

La programmation 2006 repose sur deux axes, d'une part les contrôles qui sont réalisées uniquement sur dossier et, d'autre part ceux qui demandent une inspection sur site.

➤ Contrôle sur dossier :

- permis de construire, dossier en déclaration, plainte, ...
- actions ponctuelles : recensement des élevages, plans d'épandage, émissions polluantes ...

➤ Inspections sur site :

- les actions prioritaires pour le ministère de l'écologie
 - Légionellose : contrôle des tours aéro-réfrigérantes,

- Entreprises d'abattage : 4 abattoirs de boucherie et 2 abattoirs de volailles,
- Réduction des impacts des installations IPPC : bilans de fonctionnement des industries agricoles et alimentaires , élevages, engrais.
- les actions annuelles, définies réglementairement en ICPE
 - zoo,
 - contrôles PAC
- les actions locales
 - refuge/fourrières,
 - dossiers d'enquête publique en étude préalable ou en cours, plaintes.

Nombre inspection ICPE	60
Nombre de PC instruits	64
Nombre d'arrêtés préfectoraux de mise en demeure	3
Nombre de bilans de fonctionnement instruits	3
Nombre de plaintes instruites	14
Nombre de procès verbaux	2
Nombre d'instruction sur dossier	28

Protection de la nature

- les actions nationales : demande du ministère de l'agriculture relative à la grippe aviaire
 - contrôle des établissements détenant des oiseaux d'agrément, des animaleries, des élevages d'animaux non domestiques, ...
- les demandes locales
 - dossiers de demande de certificat de capacité, autorisation d'ouverture.

Les certificats de capacité et les autorisation d'ouverture d'établissement s'entendent pour des élevages ou des détention d'animaux sauvages détenus en captivité.

Nombre inspection faune sauvage	44*
Nombre de demande d'ouverture entreprises	6
Nombre de demande de certificat de capacité	7
Nombre d'arrêté de détention	14
Nombre d'arrêtés préfectoraux de mise en demeure	0
Nombre de procès-verbaux	0

*dont 33 inspections demandées par la direction générale de l'alimentation dans le cadre de l'influenza aviaire.

L'insuffisance du nombre de places de fourrière dans les chenils du département pose le problème de la responsabilité des maires en cas de d'accidents survenant à la suite de divagation de carnivores domestiques. **Une réflexion sur les fourrières a été entamée dans ce département par les élus (association des maires)**, notamment dans le nord du département autour du chenil/refuge SPA au GARRIC.

3.4- Produire SANS SOUFFRANCE : respect du bien-être animal

Ce domaine d'activité consiste à vérifier l'application de la réglementation en matière d'hébergement et d'élevage des animaux. Animaux de rente tout d'abord : des contrôles sont effectués en élevages d'animaux de rente, surtout lors de plaintes, de visites de prophylaxies, lors de contrôles routiers, dans les transports et au moment du déchargement en abattoirs ou sur les marchés.

Mais cela concerne aussi les animaux de compagnie. Les 4 chenils/fourrières du département sont en sureffectif chronique et rencontrent des difficultés. La réflexion sur la construction d'une (voire deux) fourrière(s) départementale(s) se heurte au fait que toutes les communes ne sont pas prêtes à verser une contribution pour son fonctionnement.

Enfin, s'agissant des animaux d'expérimentation, les établissements où se pratiquent l'expérimentation animale (laboratoires pharmaceutiques) sont détenteurs d'un agrément délivré par la DDSV pour cette pratique.

4- Protection civile

4.1- Prévision, prévention, planification et information.

L'année 2006 a vu l'approbation du dossier départemental des risques majeurs (D.D.R.M.), et du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques S.D.A.C.R.E. (S.D.A.C.R.E.) qui permet d'optimiser l'utilisation des moyens du SDIS.

En ce qui concerne les plans de prévention des risques, le PPR Inondation de la Durenque a été approuvé (AP du 19/04/06) et celui du Tarn Amont prescrit (60 communes concernées). Au total 108 communes ont aujourd'hui un PPRI approuvé et 60 un PPRI prescrit.

Les études du BRGM concernant le PPR Retrait Gonflement d'Argiles prescrit en 2003 étant achevées, la cartographie des risques liés à l'argile et le projet de règlement PPR devraient être soumis à l'enquête publique courant 2007. Ce PPR concerne l'ensemble des communes tarnaises.

Des réunions préalables à la prescription d'un plan de prévention des risques miniers couvrant 7 communes du bassin houiller de Carmaux ont eu lieu à l'automne 2006. La prescription de ce PPR pourrait intervenir courant 2007.

Dans le cadre de l'obligation légale d'information sur les risques des acquéreurs et locataires sur les risques majeurs, une rubrique a été créée sur le site internet de la préfecture. Il donne lieu à de nombreuses consultations de la part des particuliers et des professionnels notamment de l'immobilier.

S'agissant de la grippe aviaire, le volet épizootie du plan départemental est en cours de validation. En ce qui concerne la pandémie grippale, les services de l'Etat et les partenaires sociaux et économiques concernés regroupés par thématique en groupes de travail ont élaboré leurs plans de fonctionnement en mode dégradé. L'exercice grippe aviaire réalisé en avril 2006 a permis de tester les dispositifs prévus dans le plan départemental.

La semaine de la sécurité civile en juin 2006 a été l'occasion pour les différents acteurs de se faire connaître. Les centres de secours de Saint-Juéry et Graulhet ont été ouverts aux scolaires et le samedi 17 juin les différents acteurs de la sécurité civile regroupés à Albi sur le site du jardin national ont pu présenter leurs actions et moyens d'intervention.

4.2- Gestion de crise et après-crise

Les intempéries qu'a connues le département du Tarn fin janvier 2006 ont nécessité l'activation d'une cellule de crise à la préfecture pendant 6 jours.

D'importantes chutes de neige, conjuguées à des températures très basses, ont provoqué de graves perturbations sur les réseaux électrique, ferroviaire et routier en particulier dans le sud du département : pendant plusieurs jours, près de 15 000 foyers situés dans 56 communes ont été privés d'électricité et les axes principaux de circulation vers les départements de l'Aude et de l'Hérault ont été coupés.

Afin de faire face à cette situation, le préfet a fait appel à des renforts nationaux pour intervenir sur le terrain. Une cellule d'information du public a été créée et deux cellules d'appel et de réponse spécifiques ont été mises en place pour répondre aux difficultés des élus et des entreprises.

Dans les semaines qui ont suivi cette crise, des unités de la sécurité civile ont été engagées pour procéder à l'enlèvement d'une partie des embâcles dans la vallée du Thoré. Ce dossier ne relevant pas de la procédure catastrophes naturelles, des financements exceptionnels ont été mis en œuvre :

- 445 371 € ont ainsi été engagés au profit des collectivités locales pour les interventions de 1^{ère} urgence et les dégâts à la voirie (DGE 50%, Conseil Général 30%)
- 1,230 M€ ont permis l'enlèvement des embâcles dans les zones les plus dangereuses (financement Agence de l'eau : 53,8 %, Conseil Général : 23,1% et Conseil Régional : 23,1%). Ces travaux ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte de rivière Thoré-Agout.
- 65 000 € (BOP Environnement) ont permis de financer l'aménagement de 3 pistes forestières nécessaires pour accéder à des zones envahies par les embâcles menaçant des équipements.
- l'intervention de l'UISC a été estimée à 165 000 €.



B- Développement Durable

1- Cadre national et stratégie territoriale

Au plan national, la charte de l'environnement adossée à la Constitution, énonce les principes relatifs à la préservation de l'environnement, notamment à l'égard des politiques publiques qui doivent promouvoir un développement durable, conciliant la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

La stratégie nationale de développement durable a fixé les grandes priorités de l'action publique reprises en termes opérationnels à l'échelon déconcentré :

- la lutte contre le changement climatique, grâce notamment au respect des engagements internationaux en matière d'émission de gaz à effet de serre, (économies d'énergie, choix adaptés des modes de construction et de déplacement, plans climat territoriaux, cadrage préalable des SCOT, promotion des énergies renouvelables ...),
- la préservation de la biodiversité, des milieux naturels et des paysages, par la mise en œuvre de procédures spécifiques comme Natura 2000,
- la prévention des risques sanitaires et écologiques et des risques naturels et technologiques (plans santé environnement, maîtrise des déchets, plans de prévision des risques, renforcement de la sécurité des établissements à risques ...),
- la gestion équilibrée des eaux, (maîtrise de la ressource, traitement des eaux résiduaires, respect de la directive nitrates...),
- l'intégration de l'environnement dans tous les choix publics ou privés pour tendre vers le développement durable,
- le développement de pratiques et d'outils pour le développement durable (mobilisation des acteurs, agendas 21 locaux...).

L'intégration progressive de l'environnement dans toutes les politiques publiques ou privées devient systématique. L'introduction de l'évaluation environnementale dans les plans, programmes ou projets, et notamment les SCOT, en est une bonne illustration.

2- Actions départementales

Au niveau environnemental

Des réorganisations de services ont eu lieu en 2006, pour moderniser la gouvernance publique avec pour objectifs :

- d'asseoir une véritable stratégie qui soit le moteur de l'action de l'Etat, au niveau des territoires ou des populations,
- d'améliorer le pilotage des dossiers,
- d'assurer une meilleure lisibilité de l'action de l'Etat et mutualiser les moyens,
- de garantir une plus grande cohérence et efficacité.

Pour atteindre ces objectifs, les actions mises en place consistent à s'appuyer sur les différentes compétences des services de l'Etat et organiser un management et une expertise interministérielle des politiques publiques avec :

- a) *la création d'une direction de la stratégie et du développement durable en 2006, en charge de la définition, du management et de l'évaluation des politiques de développement durable ;*
- b) *le rattachement, à cette direction, pour répondre à cette logique, du bureau de l'environnement de la Préfecture, et sa restructuration, dans le sens d'un repositionnement de ses missions pour une meilleure lisibilité et efficacité de l'action de l'Etat ;*
- c) *la création, en 2006 également, du service départemental de la police de l'eau, guichet unique et service opérationnel pour toutes les questions se rapportant à l'eau, celui-ci réunissant, tous les 2 mois environ, un comité permanent avec tous les services de l'Etat concernés, et une à 2 fois par an un comité stratégique appelé à dresser le bilan des actions engagées, les évaluer et fixer des orientations ;*
- d) *la réunion régulière en 2006 des services (DDE, DDAF, SIDPC, DSDD) participants à la gestion des UO du BOP de la DIREN (prévention des risques et lutte contre les pollutions, gestion des milieux et biodiversité), pour assurer la cohérence des actions, proposer les orientations départementales au responsable régional du BOP et vérifier la bonne programmation des crédits disponibles au sein des UO.*

Au niveau économique

La coordination des actions menées et leur cohérence s'appuient sur :

- la mise en place d'une cellule de veille économique, venant compléter l'action du CODEFI, réunissant les 2 chambres de commerce et d'industrie, le TPG, la DDTEFP et la DRIRE, afin de détecter, bien en amont, des difficultés potentielles, d'accompagner le développement d'entreprises ou de filières, ou d'engager des actions en vue de la redynamisation de territoires confrontés à des difficultés économiques.
- l'animation de comités techniques opérationnels, réunissant tous les acteurs concernés (élus, services de l'Etat, chambres consulaires, etc.), pour conduire des opérations de reconversion économique (ex: Centrale EDF d'Albi, SOGEREM, DELUXE).
- le pilotage des programmes d'appui à la redynamisation économique des bassins d'emplois (ex: Castres-Mazamet).
- l'accompagnement d'entreprises, en vue du maintien ou du développement d'activités et d'emplois, celui-ci s'effectuant dans un cadre interministériel qui mobilise notamment les compétences de la Trésorerie générale, de la DRIRE, et en concertation avec les élus et les acteurs socio-économique (TML, Tournier, Serin, TDP, Laprade).

Au niveau de la cohésion sociale

La cohésion sociale (emploi, logement, égalité des chances) bénéficie de la mise en œuvre du plan de cohésion sociale et intègre la politique de la ville.

Une cohérence est systématiquement recherchée entre les crédits de droit commun et ceux spécifiques à la politique de la ville.

Pour cette dernière, la période actuelle (fin 2006) porte sur :

- l'achèvement de 4 contrats de ville, en 2006 (période 2000/2006), pour lesquels 7 719 K€ de crédits « politique de la ville » ont été mobilisés sur 7 ans ;

- la mise en œuvre d'un nouveau cadre de référence pour la politique de la ville : pour préparer les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) appelés à être conclus entre l'Etat et cinq agglomérations en 2007.

3- Développement opérationnel

3.1- Eau

Création, par arrêté du 15 mai 2006 de la **Mission Inter-Service de l'Eau** pour définir la politique départementale dans le domaine de l'eau et un **Service Départemental de police de l'Eau** pour la mise en œuvre de ces orientations et l'application de la réglementation dans le cadre des directives nationales adressées le 23 Juin 2006 par Mme la Ministre de l'écologie et du Développement Durable aux préfets de département.

Le plan d'action 2007 de la MISE s'inscrit dans cette logique de respect de ces orientations tout en mettant l'accent sur les enjeux spécifiques au département.

➤ **Priorités concernant les actions des MISE**

- Etablir un plan d'action stratégique déclinant localement la politique de l'eau
- Etablir un plan de contrôle arrêté par le préfet et présenté aux procureurs

➤ **Priorités concernant les actions du SPE**

- Adopter une stratégie de mise en conformité des systèmes d'assainissement (Eaux résiduaires urbaines),
- Etablir une politique d'opposition à déclaration,
- Mettre en œuvre les objectifs de la directive cadre sur l'eau,
- Adopter une stratégie de lutte contre la sécheresse,
- Mettre en œuvre un contrôle de la sécurité des digues et barrages,
- Mettre en œuvre le logiciel dédié à la police de l'eau,
- Engager un programme d'identification des cours d'eau.

Le **projet de SDAGE**, en préparation, outil de planification qui définit les orientations stratégiques de la politique de l'eau au sein du Bassin Adour Garonne, structure les objectifs et guide la MISE pour définir son plan d'action. Les 6 orientations fondamentales du SDAGE validées par le Comité de Bassin servent ainsi de trame pour poser les Actions Opérationnelles de la MISE. Elles sont déclinées en 10 actions pour le département du Tarn constituant le **Plan d'action opérationnel de la MISE 2007**.

Le Plan de contrôle sera bâti dans la continuité de ses devanciers en axant les priorités vers :

- une amélioration de la connaissance des prélèvements d'eau à usage d'irrigation et le respect des mesures de restriction
- la régularisation des plans d'épandage de boues
- vérification des prescriptions des actes administratifs
- la poursuite des contrôles des barrages ISP

Il s'appuie sur un accord de coopération entre le parquet et le SPE portant sur le traitement des infractions pénales dans le domaine de l'eau.

3.2- Environnement

Dans le domaine de la gestion des pollutions diffuses, les principales actions ont porté sur l'analyse de l'opportunité d'une révision de la zone vulnérable (pas de modification proposée), l'accompagnement de l'animation portée par la chambre d'agriculture sur la zone d'action phytosanitaire du bassin du Céret et enfin sur la préparation de « mesures agri-environnementales (MAE)» territorialisées.

Au titre de Natura 2000, l'élaboration d'un nouveau document d'objectif a été lancé pour la base vallée du Lignon. L'animation sur 5 sites s'est poursuivie avec la signature de 3 contrats Natura 2000 pour un montant de 53000 €, de 12 contrats d'agriculture durable (CAD) pour 240000€. La préparation de 15 premiers contrats pour 2007 est engagée dans le cadre du nouveau dispositif MAE.

3.3- Forêt chasse

La filière amont de l'activité forestière est partiellement menacée par le dépérissement des épicéas : plus de 1000 ha de coupe rase, présentant des problèmes de renouvellement des peuplements (financiers, écologiques). Le cours du bois est à la hausse, pondéré toutefois par les problèmes d'exploitation et de qualité des bois.

La filière aval se développe, bénéficiant d'un approvisionnement soutenu des entreprises en bois lié partiellement aux dépérissement (plus de 400 000 m³ sciés), grâce à une modernisation (mécanisation) des entreprises d'exploitation forestières et profitant de la croissance de la filière bois/énergie.

Malgré l'absence d'un schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC), dont la préparation est sur le point d'être lancée, l'équilibre sylvo-cynégétique est respecté, à l'exception toutefois de la forêt domaniale de Grésigne où la pression des grands cervidés reste forte (objectif du SDGC).

3.4- Développement éolien

L'année 2006 a été marquée par la **mise en service** des 3 premières éoliennes sur le département à BARRE, sur le site de Cap Redoude - le développeur en est VALECO-Eole, et le parc compte 3 éoliennes de 2,8 MW soit 8,4 MW installés.

(1MW =1000 foyers alimentés hors chauffage)

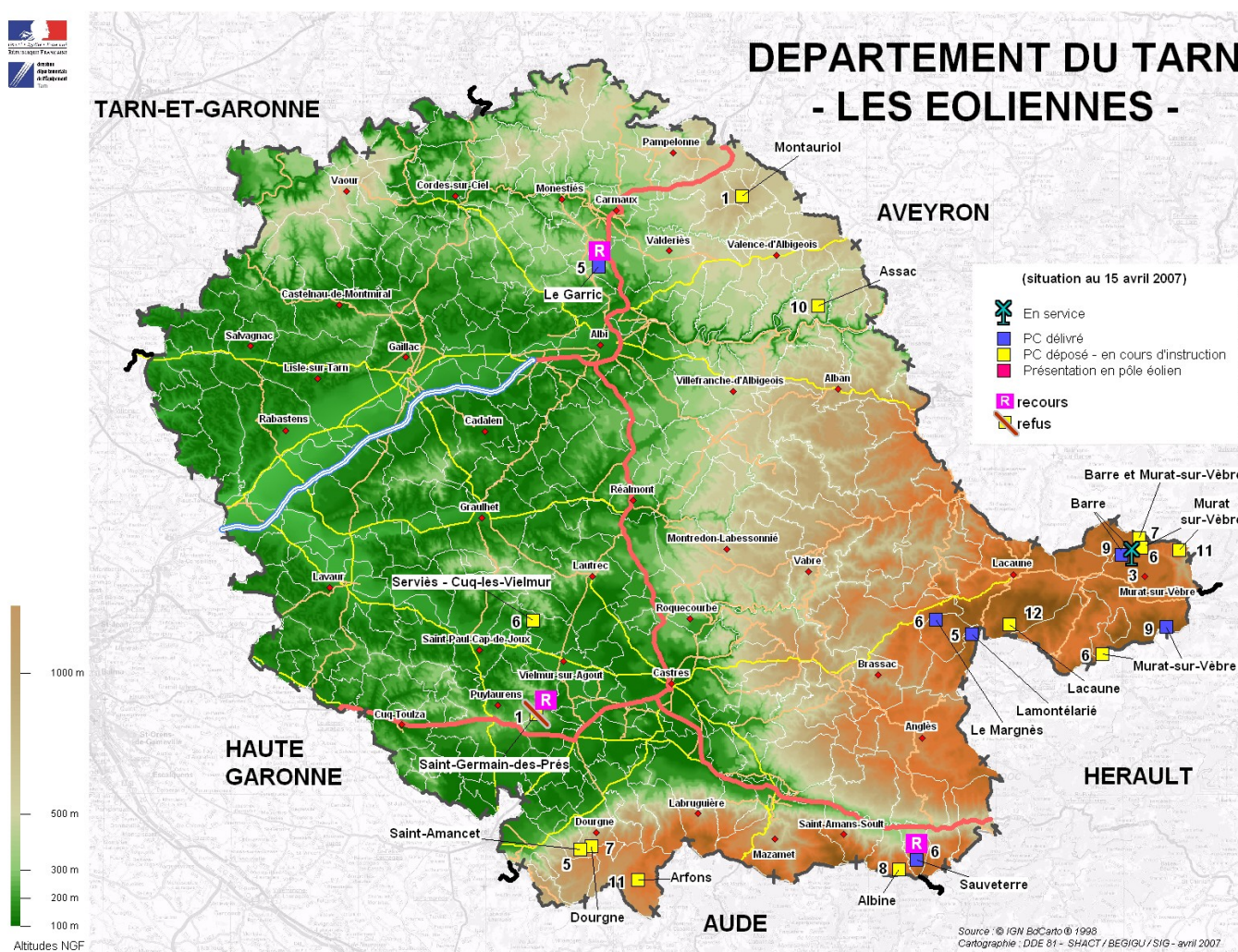
- 6 autres **permis de construire** ont été **délivrés** dont 2 font l'objet d'un recours devant le tribunal administratif à SAUVETERRE et au GARRIC
- les **travaux** sont **en cours** pour l'autre projet de VALECO - Eole sur le site de Puech Cambert à BARRE où 9 éoliennes de 1,3 MW soit 11,7 MW seront installées et pour celui d'EOLE- Res sur MURAT comportant le même nombre d'éoliennes.
- L'ouverture de ce dernier site a été précédée par la mise en service toujours par EOLE- Res, de 23 éoliennes sur la commune héraultaise voisine de Cambon et Salvergues.
- Une prorogation d'autorisation de permis de construire a été délivrée le 2 mars 2007 par arrêté préfectoral pour un projet sur la commune de Lamontelarié
- 9 autres **permis de construire** sont **en cours d'instruction**.
- 1 **permis de construire** a été refusé.

Dispositif de création des zones de Développement Eolien (ZDE) :

La loi de programme dite POPE du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique a fait des collectivités locales des acteurs essentiels du développement maîtrisé de l'éolien grâce à la création des **Zones de Développement Eolien (ZDE)**.

La circulaire d'application des ministres de l'industrie et de l'écologie en date du 19 juin 2006 relative à ces zones, a été communiquée aux présidents de communautés de communes en novembre 2006.

Les élus tarnais se sont rapidement intéressés à cette démarche à l'échelle de l'intercommunalité.



C- Cohésion sociale

1- Emploi

1.1- Situation générale de l'emploi

En 2006, le département a continué à créer des emplois mais à un rythme faible : 340 créations d'emplois nettes.

Le Tarn compte selon l'UNEDIC 73 043 salariés dans le secteur privé.

Comme au cours des années précédentes, le **tertiaire** reste l'élément moteur de cette évolution. En 2006, le solde positif est d'environ 550 emplois salariés dans ce secteur, soit un accroissement annuel de 1.2 %.

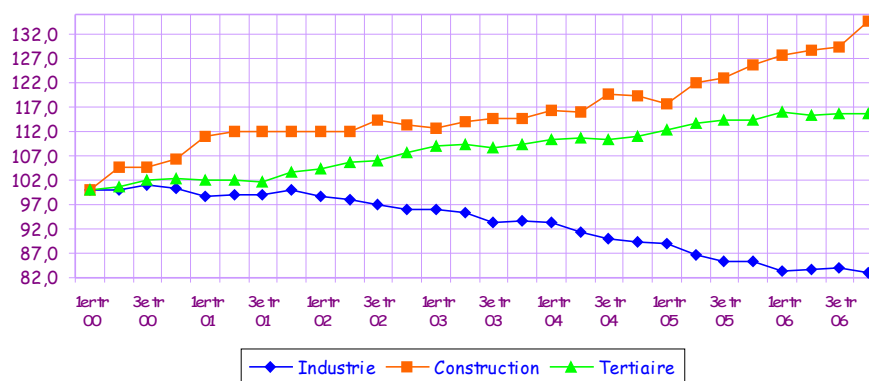
Le secteur de la **construction** accentue sa progression : + 7.1% soit 490 postes.

Seul le secteur de l'**industrie** continue à perdre des emplois (- 3,9 % soit 700 postes en 1 an).

	Ensemble des activités		Industrie		Construction		Tertiaire	
	Effectif au 31.12.06	Evolution *	Effectif au 31.12.06	Evolution *	Effectif au 31.12.06	Evolution *	Effectif au 31.12.06	Evolution *
Tarn	73 043	+ 0,5%	17 548	- 3,9%	7 346	+ 7,1%	48 119	+ 1,2%
Midi-Pyrénées	664 718	+ 2,4%	133 918	- 0,4%	64 733	+ 5,7%	465 773	+ 2,8%
France	16 241 838	+ 1,3%	3 440 874	- 1,5%	1 393 994	+ 4,3%	11 396 692	+ 1,8%

Les 73 000 salariés employés dans 9 000 entreprises, ce répartissent comme suit :

- moins de 10 salariés 34%
- 10 à 50 salariés 32 %
- plus 50 salariés 34 %



Le taux de chômage se situe à 10,2 % de la population active au 31 décembre 2006 contre 10,6 % fin décembre 2005, soit une diminution de 0,4 point. Il reste néanmoins toujours supérieur à la moyenne régionale (taux de 8.7 % en Midi-Pyrénées).

On décomptait 12 197 demandeurs d'emploi fin décembre 2006, soit une baisse de 6 % sur l'année 2006 .

Catégorie 1	Fin 2005	Fin 2006	Evolution / 1 an
DEFM Cat. 1	12 976	12 197	- 6%
C.L.D. Cat. 1	4 202	3 698	- 12%

Le recul du chômage de longue durée s'est accéléré avec 504 demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE depuis plus d'un an, soit une baisse de 12% entre décembre 2005 et décembre 2006.

Jeunes	Fin 2005	Fin 2006	Evolution / 1 an
D.E.F.M. Cat. 1	2 639	2 657	+ 0,7
C.L.D.	399	340	- 14,8

Entre décembre 2005 et décembre 2006, le nombre de jeunes inscrits comme demandeurs d'emploi a légèrement augmenté, soit + 0,7 %.

En revanche, le nombre de jeunes chômeurs de longue durée est en net recul : - 14,8%.

Les actions de la DDTEFP sont regroupées en trois thèmes principaux correspondant à trois budgets opérationnels de programme.

1.2- Accès et retour à l'emploi

Enjeux et objectifs

- Favoriser la reprise d'activité des demandeurs d'emploi et améliorer l'efficacité de la mise en relation entre offres et demandes d'emploi, en développant notamment des actions de parrainage et en favorisant l'utilisation de la valorisation des acquis par l'expérience (VAE) pour les cadres.

- Mobiliser les moyens vers les publics en difficulté et notamment les jeunes, en développant l'offre d'insertion en lien avec les missions locales, en favorisant leur embauche dans le cadre des CIVIS et des contrats de professionnalisation.

- Accompagner les travailleurs handicapés dans un parcours en vue d'un accès ou au maintien dans l'emploi.

Principaux résultats

- Suivi des jeunes

Les 2 missions locales ont reçus 7166 jeunes dont 2909 en premier accueil, notamment nombre de jeunes des secteurs relevant de la politique de la ville.

CIVIS : ce dispositif d'aide à l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté a bénéficié à 1163 jeunes et mobilisé 378 068 € en particulier pour le renforcement des moyens des missions locales.

Contrat de professionnalisation : 606 contrats signés en 2006 dont 526 en faveur des jeunes soit une progression de +53,8 %.

FIPJ (Fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes) : 4 conventionnements ont été passés avec les missions locales

- 2 pour la sécurisation financière attribuant 24 000 € chacune,
- 2 pour des actions collectives d'un montant de 206 678 €.

Les parrainages : Il s'agit de favoriser l'accès à l'emploi en renforçant le lien social et en partageant une expérience de travail :

4 structures ont été conventionnées pour 148 parrainages.

- Insertion par l'activité économique

Les diverses structures d'insertion par l'économique ont bénéficié en 2006 d'une enveloppe de 1 353 566 € :

- 10 entreprises d'insertion ont mis à disposition 80 temps plein pour 99 postes.
- 2 entreprises de travail temporaire d'insertion ont offert 152 867 heures de mission soit un équivalent temps plein pour 95 personnes.
- 3 associations intermédiaires ont réalisé 55 870 heures soit un équivalent temps plein pour 35 personnes.
- 12 chantiers d'insertion ont bénéficié de 170 000 € pour l'accompagnement socioprofessionnel de 233 personnes à travers les contrats d'avenir et d'accompagnement à l'emploi.
- 10 conventions ont été passées pour le soutien aux structures d'insertion pour un montant de 80 536 €.

- Les travailleurs handicapés

Le programme départemental d'insertion des personnes handicapées (PDITH) a permis, en liaison avec le cabinet CRP Consulting, de mener différentes actions en faveur de l'insertion professionnelle des handicapés.

Par ailleurs, la direction du travail a contribué à la mise en place de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), par mise à disposition de personnel et appui au fonctionnement de la structure.

1.3- Développement de l'emploi

Différents dispositifs ont été mis en œuvre pour stimuler la création et la reprise d'entreprises, améliorer le développement des services aux particuliers et favoriser de nouvelles formes d'emploi.

ACCRES et chèques conseils : 636 personnes ont bénéficié de l'aide à la création d'entreprises, soit une progression de +3,3 % sur 1 an, et se sont vu accorder 440 chèques conseil correspondant à un engagement financier de 155 000 €.

EDEN : En 2006, 200 000 € ont été consacrés à ce dispositif d'avance remboursable permettant une attribution en faveur de 70 personnes.

1.4- Actions à destination des entreprises et des salariés

Anticipation et accompagnement des mutations économiques :

- Favoriser le reclassement et la reconversion des salariés licenciés suite à des restructurations,
- Appuyer le développement de la gestion des compétences et des âges dans les entreprises et les branches,
- Faciliter l'accroissement global des qualifications et des compétences.

La situation économique difficile des secteurs textile, habillement, cuir, a mobilisé particulièrement l'activité de la direction du travail.

952 licenciements économiques ont été notifiés, ce qui signifie une augmentation de 13% en comparaison de 2005 et 264 redressements ou liquidations judiciaires prononcés en 2006 soit une baisse respective de 12,8% par rapport à l'année 2005.

Sur 10 procédures collectives de licenciement pour motif économique, 4 plans de sauvegarde pour l'emploi (PSE) ont été mis en œuvre. 4 conventions cellule de reclassement ont été signées en 2006 concernant 74 salariés licenciés.

Dans le sud du département, a été maintenue jusqu'à fin 2006 la cellule interentreprises et interprofessionnelles créée dans le cadre de la plate-forme de reclassement-conversion. Le taux de reclassement pour les 200 adhérents a été de 61,5 %.

Deux conventions de revitalisation ont été mis en place (entreprises SOGEREM et Deluxe).

Au titre du chômage partiel, en 2006 1131 personnes ont été prises en charge pour 136 dossiers déposés induisant 138 746 € de remboursement d'allocations pour les salariés. En 2005 117 dossiers avaient été déposés concernant 1870 salariés pour un montant d'allocations de 184 756 €.

La baisse du chômage partiel est consécutive à la diminution des effectifs dans le secteur textile habillement cuir (THC).

Application du droit du travail

En 2006, 7 000 personnes ont bénéficié des renseignements et conseils apportés en ce domaine par le service concerné.

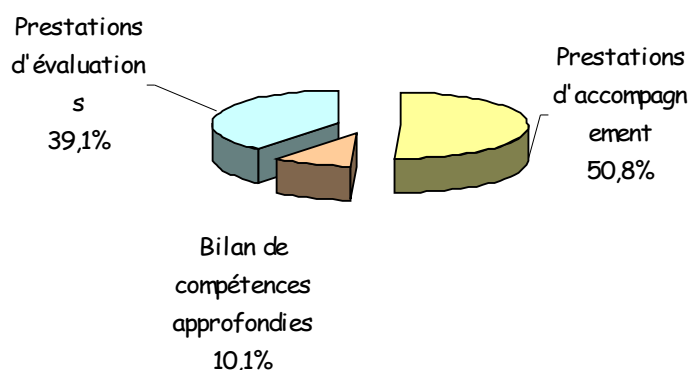
Négociations collectives : 270 accords ont été conclus en 2006 en matière d'épargne salariale.

Santé et sécurité au travail : 2 campagnes ont été menées sur l'amiante et les risques cancérigènes.

Prestations aux demandeurs d'emploi

PRESTATIONS ANPE	Décembre 2006	2006 Cumul	2005 Cumul	Evolution sur 1 an
- Prestations d'accompagnement	349	2 889	5 084	-43,2%
- Bilan de compétences approfondies	42	575	770	-25,3%
- Prestations d'évaluations	271	2 221	1 166	90,5%
TOTAL	662	5 685	7 020	81,0%

Prestations ANPE



La mise en place du suivi mensuel personnalisé (SMP) s'est traduite par des entretiens mensuels pour chaque demandeur d'emploi et des entretiens plus approfondis qui amené les conseillers à réorienter leurs prescriptions et modifier leurs pratiques professionnelles.

L'approche reprise d'emploi a été privilégiée ce qui s'est traduit par une baisse des prestations accompagnement, bilans de compétences approfondis et une augmentation de la prestation évaluation qui permet de mieux appréhender le profil du demandeur d'emploi et ainsi de mieux l'orienter vers l'emploi durable ou vers un stage qualifiant dans le cadre des métiers en tension.

1.5- Contrats aidés du secteur non marchand

Mise en place par la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005, les contrats aidés du secteur non marchand réalisés en 2006 se répartissent comme suit :

- Contrats d'avenir (CAV)	337
- Contrats d'accompagnement à l'emploi (CAE)	2288

Ce bilan positif, lié en particulier aux efforts de l'ANPE, permet de dépasser les objectifs avec une réalisation de 109%.

Par contre, l'objectif de réaliser un tiers des contrats du secteur non marchand en CAV n'a pas été atteint, il demeure d'actualité pour 2007. La convention d'objectifs signée entre l'Etat et le Conseil Général en 2006 prévoyait 370 CAV pour les bénéficiaires du RMI.

Les collectivités recourent peu aux contrats aidés du secteur non marchand soit 13,3% du total et utilisent surtout les CAE.

1.6- Sport et emploi

Le centre national de développement du sport (CNDS)

Le compte d'affectation spéciale FNDS (fond national de développement du sport) a été clos au 31 décembre 2005, en raison de l'application de la loi organique sur les lois de finances. Pour prendre sa suite, l'Etat a décidé, en concertation avec le mouvement sportif, de créer un nouvel établissement public, le Centre national pour le développement du sport (CNDS). Cet établissement est placé sous la tutelle du ministre chargé des sports, qui fixe les orientations générales de son action.

Formation aux métiers du sport

La DDJS du Tarn possède une antenne du CREPS intégrée dans son service. En 2006 elle a organisé 2 formations (préparation au brevet d'état d'éducateur sportif et au brevet professionnel jeunesse et éducation populaire et sport)

Le service gère en outre les dossiers d'examen du CAEP MNS (maîtres nageurs), option du BEES 1^{er} et 2^{ème} degré (60 dossiers), du BNSSA (Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique) et du BSB (Brevet de surveillant de baignade).

Par ailleurs, les personnels techniques et pédagogiques du service participent au suivi, contrôle et tutorat de stagiaire suivant des formations régionales (BAAPAPT, BPJEPS APT, BEATEP, DEFA) ainsi qu'aux différents jurys d'examen.

2- Logement

2.1- Marché de l'ancien

Après plus de cinq années de forte hausse, le marché de l'ancien semble avoir enfin atteint un palier pour la plupart des segments du marché. Les biens surévalués sont restés dans les portefeuilles des agences et des particuliers et les acquéreurs ont retrouvé une capacité de négociation à la baisse sur certains produits. Mais ce palier reste à des niveaux élevés qui limitent l'accès dans l'ancien alors que ce marché était traditionnellement la porte d'entrée dans l'accession notamment pour les jeunes ménages en début de parcours

2.2- Dynamique du marché de la construction

Après le pic de l'année 2004 (près de 4000 logements autorisés), la construction neuve devrait atteindre en 2006 3300 logements autorisés et 2700 mises en chantier. Cette année est marquée par un recul du collectif (fin des grands projets d'investissement locatif) au profit du logement individuel porté par l'accession à la propriété dans le neuf aujourd'hui plus rentable pour les ménages face aux prix du marché de l'ancien et malgré les tensions sur le foncier. Les prix moyens des terrains équipés en lotissement privé ont dépassé les 130-140 €/m² dans l'Ouest tarnais, atteignent les 100-120 €/m² sur l'axe A68 et dans l'Albigeois. Les ménages doivent s'éloigner de plus en plus des cœurs d'agglomération et des grands axes routiers pour espérer trouver du foncier à bâtir à moins de 80 €/m² (souvent en lotissements communaux) : les temps de déplacement s'allongent sur des chemins ruraux peu adaptés au trafic pendulaire, le mitage s'accroît à cause d'un habitat diffus qui implique une extension des réseaux.. D'une manière générale, on assiste à une diffusion des tensions sur le foncier des zones les plus tendues en direction des territoires ruraux limitrophes.

2.3- Situation du marché locatif privé

Le marché locatif connaît depuis le début des années 2000 de fortes tensions territorialisées liées d'une part à l'expansion de l'aire métropolitaine toulousaine sur l'ouest du département et le long de l'autoroute A68 et d'autre part à une activité spéculative liée au développement de résidences locatives en défiscalisation sur les agglomérations albigeoises et castraises dans une moindre mesure.

Les brutales augmentations de loyer de marché constatées depuis 2000 se sont cependant fortement ralenties, débouchant sur une quasi-stagnation au cours de l'année 2006 à cause d'une montée de la vacance dans l'offre locative privée neuve qui s'est propagée aussi sur le marché de l'ancien. Mais fin 2006 le différentiel entre les loyers moyens de marché du secteur privé et ceux du secteur HLM pouvait atteindre 40% dans les zones les plus tendues du département. Ces tensions touchent aussi désormais des territoires déjà fragilisés par un contexte socio-économique difficile (Graulhétos, Carmausin dans une moindre mesure) et des secteurs ruraux (Puylaurentais, Réalmontais) où l'offre locative est moins développée et où le recours au parc social est difficile du fait de sa faible présence. En revanche, certains territoires sont encore épargnés du fait de leur isolement ou de leur faible dynamique socio-démographique (bassin de la vallée du Thoré, Ségala tarnais). Les loyers du privé et du public sont alors quasiment aux mêmes niveaux mais l'offre privée y reste faible, parfois vétuste.

2.4- Etat de la demande locative sociale

Face aux niveaux de loyer de marché, les ménages ont de plus en plus de mal à trouver un logement adapté à leurs revenus, et ont tendance à rester bloqués dans leur logement actuel même si celui-ci est inadapté. Une partie reporte sa demande sur le parc social public.

Un parc social plébiscité par les petits ménages

Plus de 38% des ménages en attente d'un logement social dans le département au 1er juillet 2006 sont à personne unique et un peu plus du quart sont des ménages de deux personnes. Les grands ménages (6 personnes et plus) représentent moins de 5% de ce total. Cette tendance s'accroît progressivement : si l'analyse ne porte que sur les nouvelles demandes enregistrées au 1er semestre 2006 et non plus sur l'ensemble du stock, on constate alors que 68% (contre 63% pour le total du stock) de cette demande récente concerne des ménages d'une ou deux personnes.

Mais des délais d'attente qui s'allongent

Le délai moyen d'attente des demandeurs en stock au 1er juillet 2006 était d'un peu plus de 8 mois et demi (265 jours). Il a tendance à augmenter du simple fait que les attributions stagnent alors que les demandes augmentent régulièrement. Le délai moyen d'attribution est passé à environ 150 jours à la mi-2003, 169 jours à mi-2004, 177 jours à mi-2005 pour arriver à 188 jours à la mi-2006. Au-delà de cette moyenne, les disparités s'accroissent entre les territoires tarnais.

Une production récente encore insuffisante mais des objectifs ambitieux

La densité du parc social public reste faible dans l'ensemble du grand Sud-Ouest. A l'échelle régionale, ce parc locatif social représentait début 2005 environ 9% des résidences principales : un taux identique à celui du seul département du Tarn qui compte près de 13 500 logements sociaux en 2006. Un quart du parc tarnais a été construit en moins de huit ans entre 1968 et 1974 alors que cette période ne représente que 11 % au sein du parc total des

résidences principales. En revanche, la part des logements sociaux construits dans les années 1990 redevient inférieure à celle de l'ensemble du parc de résidences principales pour la même période.

Pour rattraper ce retard, le Plan de Cohésion Sociale affiche des objectifs ambitieux en matière de production de logements sociaux en vue de mieux répartir l'effort de construction et combler une partie du déficit qui s'accroît par la simple dynamique de la construction neuve privée qui a atteint des records ces dernières années. Un effort prévisionnel quinquennal a été établi de 2005 à 2009 avec des objectifs de 400 logements financés pour 2006, 450 en 2007 et 470 en 2008 et 2009. Cet objectif n'a pas été atteint en 2006 mais devrait l'être en 2007.

2.5- Plan Départemental d'Action Pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD)

Il a été signé en début d'année 2006 pour une période de deux ans (2006-2008). Le contexte actuel a entraîné une accélération des mesures prises en faveur du logement des personnes défavorisées

Le plan fixe le délai anormalement long au delà duquel le demandeur peut saisir la commission de médiation. Il prévoit la mise à disposition d'une partie du contingent préfectoral pour les personnes défavorisées. En 1998, on est passé de la gestion de stock de logements à la gestion en flux. Le précédent accord a fait l'objet d'une évaluation en 2003-2004 : sont apparues certaines faiblesses comme une trop grande centralisation du dispositif.

Le nouvel accord, conclu en 2006, a instauré un circuit des demandes plus proche du terrain et une responsabilisation accrue des acteurs.

Les commissions de pré-examen social se réunissent tous les mois ou tous les deux mois en fonction du nombre de dossiers. Le volume d'attribution est passé de 80 à 150 logements. Les catégories prioritaires sont mieux définies. Il s'agit des personnes logées dans des structures d'hébergement temporaires, dans des conditions de logement indignes ou insalubres, en situation d'expulsion, des personnes atypiques, des femmes victimes de violences. La loi du 5 mars 2007 dite loi droit au logement opposable (DALO) a ajouté une catégorie supplémentaire : les personnes mal logées reprenant une activité professionnelle après un chômage de longue durée.

3- Santé et Solidarité

L'action de l'Etat s'attache dans ce domaine à diversifier les offres de services sanitaires et sociaux pour répondre aux attentes de la population, à aider les territoires en perte de professionnels de santé, à structurer des actions de santé publique dans l'esprit de la loi du 9 août 2004 et à poursuivre la réorganisation des dispositifs de soins bousculés par les mutations profondes de notre société.

Elle concerne tant l'ensemble de la population que les groupes vulnérables ou en situation d'exclusion. C'est ainsi qu'en 2006 ont été réalisées notamment les opérations suivantes :

3.1- Cohésion sociale, solidarité

3.1.1- **Ouverture d'une maison relais à Aussillon pour stabiliser dans un logement pérenne des personnes en grande exclusion –**

La Fondation de l'Armée du Salut, dans le cadre d'une convention passée avec l'Etat, a ouvert le 1^{er} octobre 2006 une « **maison relais** » de **16 places à Aussillon**. La maison relais offre 10 logements autonomes et un espace collectif à des résidents locataires. La présence quotidienne d'un hôte permet de réguler la vie des espaces et temps communs et d'assurer la gestion locative. Cette opération a bénéficié de **crédits d'investissement (533 781 €)** et de crédits de **fonctionnement (70 080 €)**. L'ensemble des logements a été attribué à la fin du premier trimestre 2007.

Cette mesure du plan national de cohésion sociale reste dans les objectifs 2007 avec la mobilisation des acteurs du Tarn nord en vue de la création d'une 2^{ème} maison relais. D'ores et déjà l'association *Le Relais* à Montans s'est portée candidate et nous cherchons avec elle une opportunité immobilière.

3.1.2- Création d'un accueil de jour pour personnes âgées dépendantes à Saint Benoît de Carmaux

Il s'agit de multiplier au titre du Plan National Solidarité Grand Age les accueils destinés à des personnes âgées très dépendantes [pathologies neuro-dégénératives : Alzheimer et apparentées] vivant à domicile, pour la journée ou la demi-journée et offrir des périodes de répit pour les aidants familiaux.

Le **centre d'accueil de jour de Saint Benoît de Carmaux**, géré par l'association ASAD de Carmaux, a ouvert en septembre 2006. D'une capacité de 10 places, ouvert 5 jours par semaine, il permet de répondre aux besoins repérés dans le Carmausin. [Création de 3 emplois ; dotation soins annuelle de **72 000 € par l'assurance maladie**.]

Pour 2007 un projet similaire est en préparation avec l'ADMR pour un accueil de jour de 10 places à GAILLAC. L'objectif est de pouvoir doter progressivement chaque territoire d'action gérontologique d'une structure de ce type.

Cette offre prendra place dans les propositions de l'Etat pour un schéma départemental gérontologique dont l'élaboration est engagée en 2007 par le département du Tarn, avec la contribution des services de l'Etat.

L'année 2007 sera en outre marquée par

- .1. L'engagement commun (Etat – département) dans le renouvellement des conventions de 2^{ème} génération pour les établissements EHPAD, permettant à l'Etat d'apporter un renforcement substantiel des moyens de médicalisation pour faire face à la dépendance et à une charge en soins accrues.
- .2. la création de 59 places nouvelles pour les services de soins infirmiers à domicile
- .3. le lancement du chantier de construction d'un nouvel EHPAD de 79 places à Castres [projet résidence Emilie de Villeneuve].

3.2- Santé

3.2.1- Définition d'une maison pluridisciplinaire de santé à Brassac pour maintenir une offre de soins accessible et de qualité en zone rurale.

La baisse de la démographie médicale en France au cours des prochaines années, du fait des nombreux départs de médecins à la retraite, conjuguée aux réticences des jeunes médecins à s'installer dans certaines zones, peut conduire à une sous médicalisation critique de certaines zones rurales et constitue un défi en terme d'égalité d'accès aux soins. Dans le Tarn, le Pays Sidobre – Monts de Lacaune constitue le premier territoire où la pérennité des services assurés par les professionnels de santé, tout particulièrement les médecins généralistes, est menacée avec le plus d'acuité.

Objectifs

- Rendre plus attractifs les territoires ruraux de l'est du Tarn pour l'installation des médecins généralistes et des professionnels de santé de premier recours (infirmiers, dentistes, masseurs kinésithérapeutes)
- Maintenir un accès aux soins de premier recours, avec la continuité des soins, dans une perspective de proximité et de qualité soutenue par la dimension pluridisciplinaire
- Préserver, au sein de ces territoires, l'ensemble de l'offre de santé et médico-sociale de proximité (pharmacies, transports sanitaires, services de soins à domicile, services d'aide à domicile, maisons de retraite, foyers pour handicapés).

Le projet **de maison de santé de Brassac** s'est avéré le plus opérationnel et a été validé en 2006 dans le cadre du pôle d'excellence rural du Pays, dont la convention-cadre a été signé, en février 2007. La maison de santé de Brassac devrait regrouper 4 médecins, un dentiste, un kinésithérapeute, des infirmières et un pédicure. Le début des travaux est prévu en septembre 2007 pour une ouverture au 1^{er} semestre 2008. [Soutien au titre du **FNADT : 240 000 €** dans le cadre de l'appel à projets « Pôles d'excellence rurale »].

Le **projet de Lacaune** est à retravailler techniquement en 2007 avant une validation technique qui permettra la recherche de financements. A plus long terme, ces deux maisons de santé devraient nouer des liens particuliers avec le nouvel hôpital de Castres - Mazamet pour garantir leur dynamisme et la continuité des soins post-hospitalisation.

3.2.2- Reconstitution de deux dispensaires de santé publique à Castres et Albi à la suite des lois de décentralisation et de santé publique d'août 2004.

Les deux structures pilotées par l'Etat ont pour mission d'animer la politique de prévention sanitaire dans les domaines suivants : vaccinations, tuberculose, SIDA, maladies sexuellement transmissibles – conformément aux orientations du plan régional de santé publique validé en 2006.

L'Etat a passé convention avec les centres hospitaliers d'Albi et de Castres pour assurer ces missions. La collaboration avec ces deux hôpitaux a permis d'assurer une continuité minimale du service public durant le premier semestre 2006. Depuis, le nouveau dispositif est pleinement opérationnel grâce à deux dispensaires situés à Albi (centre hospitalier) et Castres (ancienne clinique des Lices) ouverts du lundi au vendredi et disposant chacun d'une équipe encadrée par un médecin de prévention à temps plein. [Soutien Etat pérenne : **700 000 € sur le BOP santé publique** et prévention].

Le développement des programmes de prévention sanitaire dans le domaine de la tuberculose, de la vaccination et des maladies sexuellement transmissibles dont le SIDA est activement soutenu par l'Etat avec ses deux opérateurs auprès des publics qui en ont le plus besoin, en lien très étroit avec les services sociaux du département.

3.2.3- Mise en place du dépistage organisé du cancer colo-rectal pour les adultes (H et F) de 50 à 74 ans, en principe au 2^{ème} semestre 2007, avec le partenaire Assurance maladie, les gastro-entérologues et médecins libéraux et l'opérateur de gestion ADECA 81. Le Tarn sera parmi les premiers départements à installer ce deuxième dépistage (après le cancer du sein), compte tenu de son engagement historique avec le registre des cancers.

3.2.4- Repositionnement des règles de l'aide médicale urgente avec les opérateurs SDIS / SAMU – centre 15 / Ambulanciers privés

Objectifs poursuivis :

- garantir un égal accès des secours aux personnes sur le territoire départemental
- améliorer la lisibilité du dispositif pour le grand public
- rendre plus efficient l'engagement des moyens des opérateurs et sensibiliser le public au bon usage des services de santé et de secours.

La convention tripartite - SAMU – SDIS - transporteurs sanitaires privés - relative à l'organisation opérationnelle de l'aide médicale urgente dans le Tarn a été signée le 16 octobre 2006. Elle redéfinit les rôles respectifs des opérateurs et les conditions d'engagement de leurs moyens matériels et humains ; elle vise à permettre par une régulation médicale progressive de tous les appels reçus au 18 pour secours à personne d'optimiser la combinaison des interventions de médicalisation et de transports vers les établissements de soins.

Cette première étape franchie, il convient désormais d'achever d'une part, les négociations sur la tarification des prestations effectuées par le SDIS et les transporteurs sanitaires privés pour le compte des SMUR hospitaliers et du SAMU 81, d'autre part les discussions sur l'actualisation du cahier des charges de la garde ambulancière.

L'interconnexion entre les centres de régulation SAMU (15), SDIS (18) et ATSU (ambulanciers) a fait l'objet de quelques avancées, mais celle-ci reste à développer pour atteindre les objectifs de résultats suivants :

- 100% des appels reçus sont régulés au plan médical
- le suivi des sorties confiées aux ambulanciers privés est intégré à l'outil informatique du SAMU
- les équipements radio des véhicules du SAMU et des SMUR ont été adaptés pour le passage au numérique.

Ces éléments opérationnels militent pour la relance de la réflexion sur le rapprochement physique des plates-formes CRRA 15 et CTA – CODIS 18 pouvant aussi intégrer le partenaire privé ambulancier via l'association ATSU.

Enfin, l'Etat entend poursuivre le travail d'organisation de la permanence des soins libéraux des médecins généralistes notamment pour :

- Améliorer la régulation médicale de la permanence des soins libéraux pendant la fermeture des cabinets de ville en lien avec le CRRA 15 à Albi, l'association de régulation

libérale déjà présente au sein du CRRA 15 et l'association régionale ARMEL si son activité perdure.

- Organiser cette permanence les samedis après-midi.

4- Scolarité

4.1- Le maintien de l'équilibre et de la cohésion territoriale

Malgré la pression démographique continuant à peser sur l'ouest du département dans le premier degré et la contrainte de la faible création d'emplois dans le 1er degré public (+8 postes à la rentrée 2006), il a été possible de maintenir les grands équilibres du maillage territorial :

- pas de fermeture d'école à classe unique pour la 4ème année consécutive,
- consolidation des effectifs des 45 regroupements pédagogiques intercommunaux,
- stabilisation des effectifs des 17 réseaux d'écoles rurales (RER),
- maintien des choix d'allègement des effectifs en ZEP/REP et en zone montagne aux conditions climatiques difficiles.

4.2- Les excellents taux de réussite aux examens du second degré

L'excellent niveau tarnais constaté lors des examens a même progressé :

- résultats au diplôme national du brevet supérieurs au niveau académique et plus 3,8 points par rapport au national,
- résultats au bac général meilleurs qu'à l'échelon académique et à 4 points au dessus du taux national,
- résultats au bac technologique également supérieurs à ceux de l'académie et à plus 6,5 points par rapport au niveau national.

4.3- La politique dynamique de l'enseignement des langues du département

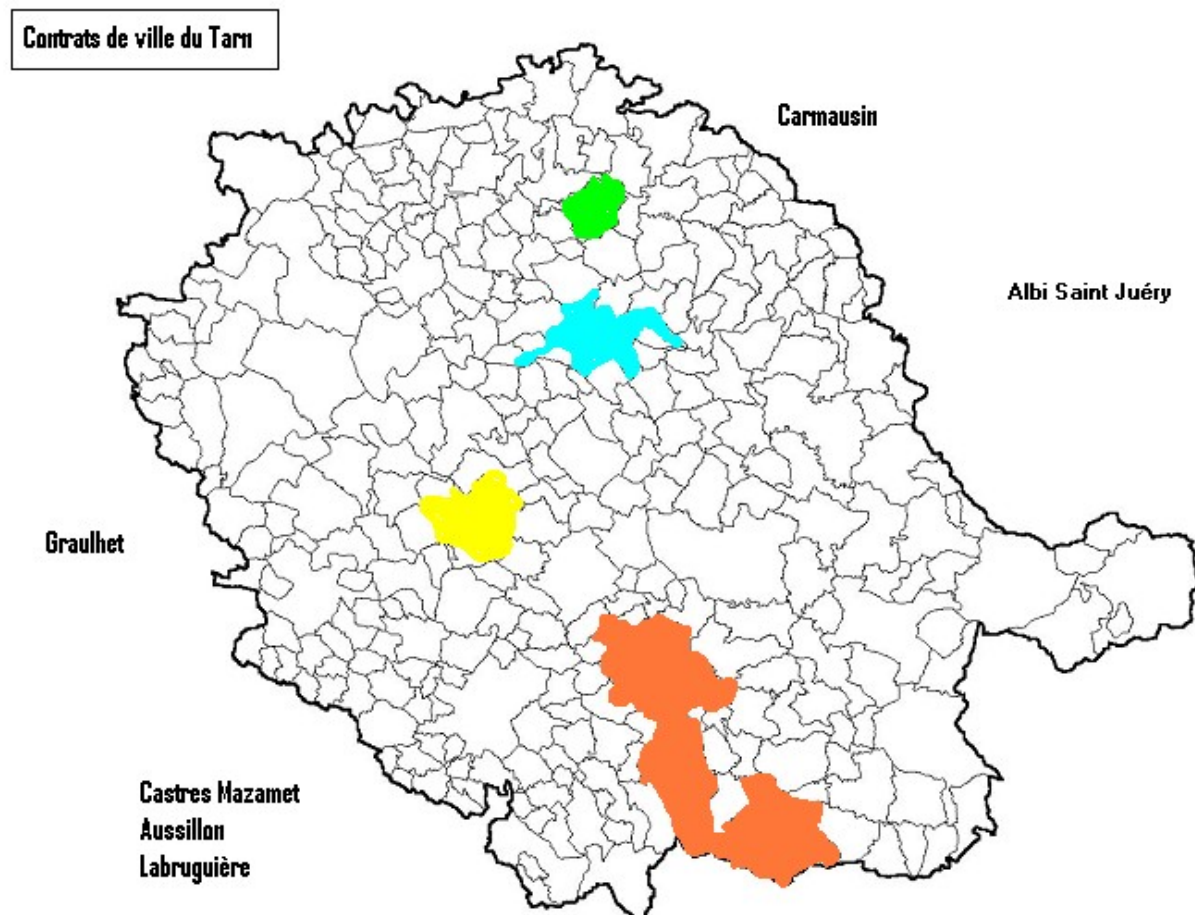
Le Tarn est en pointe dans l'académie pour la diversification des langues enseignées (allemand, espagnol, chinois...) et a affirmé en 2006 une volonté de totale continuité entre la langue apprise à l'école élémentaire et celle de la classe de 6ème.

4.4- Une mise en œuvre active des politiques nationales nouvelles

- un fort accroissement du nombre de boursiers au mérite (de 215 en 2005 à 463 en 2006) et de la dotation (de 164470 € à 362870 €)
- un accroissement de l'accompagnement des élèves handicapés scolarisés (203 bénéficiaires de l'aide d'auxiliaires de vie scolaire en 2006 contre 146 en 2005).

5- Politique de la ville

5.1- Les contrats de ville



La politique de la ville vise à réinsérer durablement dans la ville, les quartiers en difficulté en privilégiant les démarches de projet, de partenariat et impliquant les habitants.

Quatre priorités :

- le développement économique
- la tranquillité publique
- l'éducation
- le renouvellement urbain

L'engagement financier de l'Etat en 2006 s'élève à 1 077 054 €.

5.2- Des contrats de ville au CUCS (Contrats Urbains de Cohésion Sociale)

Les CUCS prennent la suite des contrats de ville à compter du 1er janvier 2007 sur une géographie prioritaire redéfinie

- ils sont conclus pour 3 ans reconductibles
- ils sont élaborés conjointement par les communes et/ou groupements de communes, et l'Etat, en partenariat avec les départements et les régions, pour la mise en œuvre d'un projet local de cohésion sociale complémentaire des projets de rénovation urbaine
- ils se déclinent en programmes d'actions pluriannuels, assortis d'objectifs précis et directement évaluable

L'intervention de l'Etat en faveur des quartiers en difficulté est centrée sur cinq champs prioritaires :

1. L'amélioration de l'habitat et du cadre de vie
2. L'accès à l'emploi et le développement économique
3. La réussite éducative et l'égalité des chances
4. L'accès à la santé
5. La citoyenneté et la prévention de la délinquance

Les objectifs en faveur de l'intégration, de la lutte contre les discriminations et de l'égalité des chances doivent être pris en compte dans chacune de ces thématiques.

Territoires concernés :

- Castres, Mazamet, Aussillon et Labruguière
- Albi, Saint-Juéry
- Carmaux
- Gaillac
- Graulhet

L'engagement prévisionnel de l'Etat sur 2007 s'élève à 1 522 583 €.

5.3- L'action de la délégation départementale aux droits de la femme et à l'égalité

Elle participe à la politique de cohésion sociale menée dans le département.

En partenariat interministériel et avec les associations, les actions conduites en 2006 ont porté :

- sur l'accès des femmes aux responsabilités et à la prise de décision, avec l'organisation d'une conférence débat sur la place des femmes en politique et la construction de la parité ;
- l'égalité professionnelle entre hommes et femmes, avec l'organisation du concours jeunes créateurs et créatrices d'entreprises ;
- l'égalité en droits et en dignité, avec la signature d'un protocole de suivi des auteurs de violences conjugales, suite aux décisions de la commission départementale d'action contre les violences faites aux femmes.

D- Aménagement du territoire

1- Les pôles d'excellence rurale (PER)

Parallèlement à la mise en œuvre des pôles de compétitivité, le Premier Ministre a souhaité engager fin 2005 une démarche spécifique au monde rural visant à apporter un nouvel élan aux projets innovants, créateurs d'emplois directs ou indirects, élaborés par les territoires ruraux dans le cadre d'une coopération locale renforcée. Dans le Tarn, le sous-préfet de Castres coordonne la mise en œuvre de ce nouveau dispositif.

4 dossiers ont été déposés et retenus dans le Tarn

Syndicat mixte de l'Abbaye Ecole de Sorèze

Reconversion d'un site historique au service d'un projet de développement territorial, avec **une participation Etat** d'un montant de **902 900 €** pour un coût global de 6 051 290 €. Ce projet s'inscrit dans la thématique de la promotion des ressources naturelles culturelles et touristiques.

Le programme de ce PER qui associe la commune de Sorèze et est élaboré en partenariat avec les Laboratoires Pierre Fabre, comprend 8 opérations, dont 4 portées par le SMIX de Sorèze, et 4 par la commune de Sorèze. Les principaux projets consistent en l'aménagement d'un auditorium dans l'ancienne abbatale de l'Abbaye Ecole, d'un nouveau parcours muséographique, et d'un centre sportif par la commune de Sorèze. Les créations d'emplois envisagées s'élèvent à **36 emplois**.

Pays Sidobre Monts de Lacaune

Accueil de population et services publics, qui regroupe différents projets portés par les communautés de communes du Pays. **L'aide de l'Etat** accordée s'élève à **867 130 €** pour un coût de 3 332 368 €, permettant de financer des équipements tels que : maison des services publics à Lacaune, et ses annexes, maison de santé à Brassac, accueil de petite enfance, pôle de services aux associations et musée du protestantisme à Ferrières. Les créations d'emplois liées à ce projet s'élèvent à **14 emplois**.

Pays Vignoble Gailacois, Bastides et Val Dadou

Ce projet «habitat-services et développement durable», comprend plusieurs opérations de construction de petites unités d'habitat avec services à proximité, correspondant à 59 logements aménagés pour des personnes âgées, et intégrant des normes de haute qualité environnementale.

En complément à ces opérations, et dans la perspective de la création d'une filière agro-environnementale, la coopérative de Salvagnac construit une unité de fabrication de granulés de biomasse à partir des résidus céréaliers notamment.

Le coût global de ces projets s'élève à 8 576 530 € pour une **participation Etat** sollicitée de **650 000 €**. Les créations d'emplois pouvant découler de ces projets s'élèvent à **34 emplois**.

Pays de l'Albigeois et des Bastides

Projet de valorisation des ressources forestières et locales, en particulier en matière de développement du bois énergie et de l'ossature bois pour la construction, nouveau thème du pôle.

Le coût global des différents projets portés par la communauté de communes des Monts d'Alban et des entreprises locales s'élève à 2 170 210 € pour une **participation Etat** attribuée de **420 000 €**. Ils s'inscrivent dans le cadre de la reconversion économique de ce secteur des Monts d'Alban suite à la fermeture du site minier de la SOGEREM, et prévoient l'installation de 4 entreprises et le développement de 3 autres, permettant la création de **25 emplois** dans le secteur du bois.

Au total pour 4 PER labellisés, la participation Etat s'élève à 2 840 000 €, pour un investissement total prévu de 20 130 398 €, et un nombre d'emplois directs induits de 109 emplois.

2- Les services publics et au public en milieu rural

Lancée en 2005, sur le territoire du pays Sidobre-Monts de Lacaune, et menée sous la responsabilité du sous-préfet de Castres, la réflexion sur de nouvelles formes d'organisation des services publics et au public a été poursuivie et élargie à l'ensemble du département avec le concours actif des Pays. Chacun de ces territoires en fonction de ses objectifs dans le domaine de l'accueil de nouvelles populations et de ses moyens, a approfondi cette réflexion.

Pour le Pays Sidobre Monts de Lacaune, elle a permis l'élaboration d'un projet complet, matérialisé par une candidature à la reconnaissance d'un pôle d'excellence rurale comme précisé ci-dessus.

Dans les autres territoires ont été privilégiés, l'amélioration de l'accueil de la petite enfance, des personnes âgées, la création de maisons médicales, d'agences postales communales ou commerciales, le maintien des commerces, la création de points d'accueil et d'information et d'accès à l'information pour l'emploi, de centres sociaux, d'équipements d'animation.

La création ou le développement des sièges des communautés de communes rassemblant des compétences diverses, constituent une opportunité pour mettre en place des relais de services publics comme à Réalmont par exemple.

3- La préparation du contrat de projet et des programmes communautaires 2007-2013

Elaboré en 2006, le contrat de projets Etat-région Midi-Pyrénées 2007-2013, est constitué par un ensemble de 10 grands projets formant le volet régional qui se caractérise par :

- la volonté de promouvoir l'emploi en renforçant la compétitivité du tissu économique et le capital humain ;
- l'accroissement du potentiel de recherche et d'enseignement supérieur,
- la priorité accordée au développement du réseau de transports ferroviaire, qu'il s'agisse de la grande vitesse ou des trains régionaux,
- la préservation et la valorisation du capital environnemental, culturel, et patrimonial.

Il comprend également un volet territorial contribuant à un développement solidaire et équilibré de la région visant au renforcement de la compétitivité et la promotion de l'emploi,

l'adaptation des services au public , le développement numérique et le développement durable des territoires.

Au titre du volet régional et de ses 10 projets : sur un total de 1 363,38 M€, l'Etat et la région apportent respectivement :

- l'Etat 481,081 M€,
- la Région 524,200 M€,

Au titre du volet territorial, pour une participation totale attendue de 219, 65 M€, l'Etat et la région contribuent à hauteur de 41,848 M€ et 73,800 M€.

Les priorités de l'Etat dans l'élaboration du CPER s'inscrivent aussi dans le cadre des stratégies communautaires et constituent la contrepartie financière des fonds européens des prochains programmes dont les documents d'application ont été soumis pour approbation à la Commission européenne.

Ainsi le FEDER destiné à la région s'élève 430 M€. Il est dédié à l'amélioration de l'accessibilité de la région, au renforcement des politiques de compétitivité des entreprises, à la promotion de l'innovation et la préservation du capital environnemental.

Le FEADER accompagne la compétitivité du secteur agricole à hauteur de 182 M€, dont le tiers en faveur du développement rural non agricole.

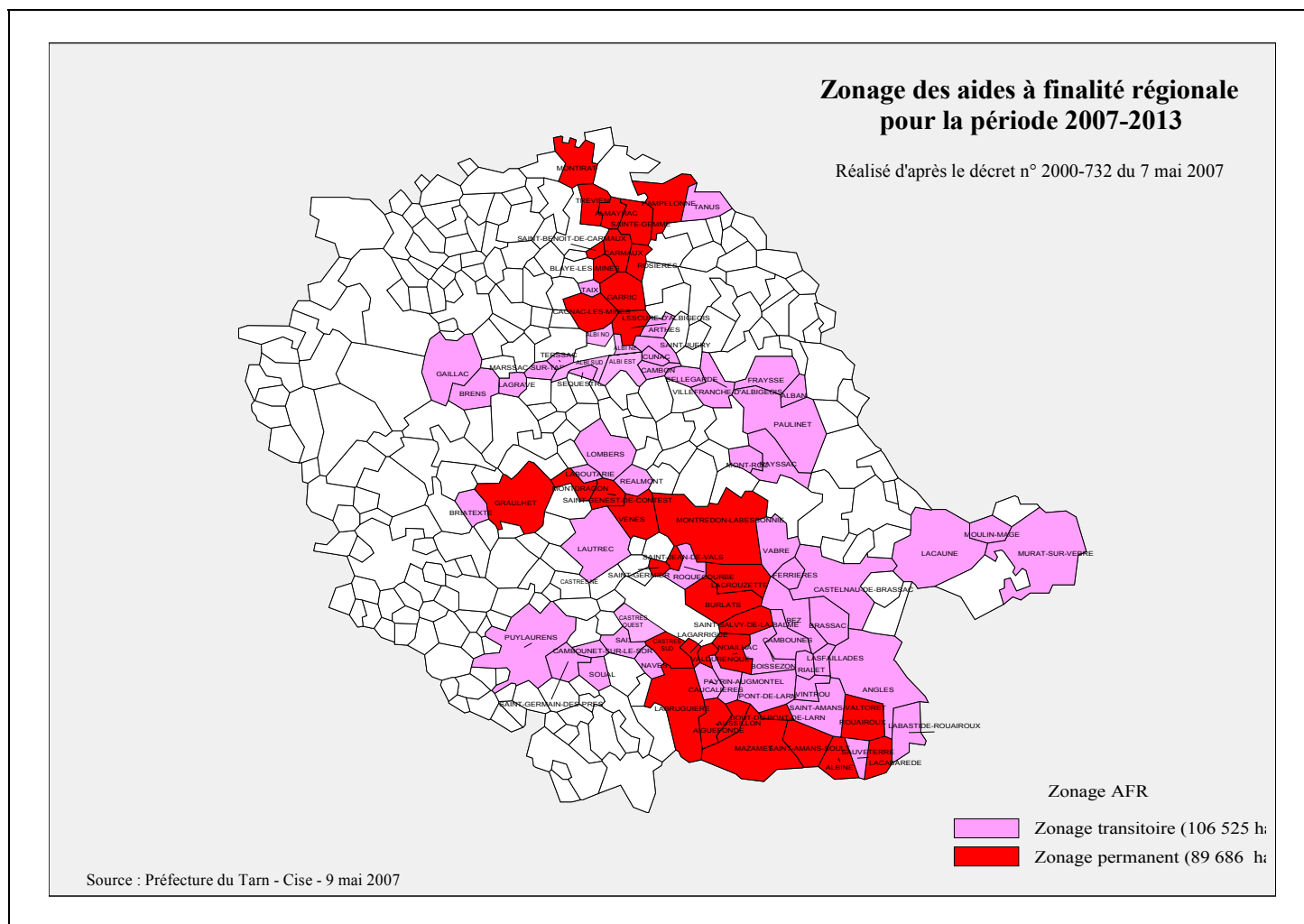
Le FSE grâce à une enveloppe de 185 M€ renforcera la cohésion sociale.

Outre ces dispositifs, le département du Tarn peut bénéficier pour ses communes appartenant à la zone Massif central des dispositions de la convention interrégionale Massif central et de son programme opérationnel dont le budget s'établit respectivement à :

- Etat : 61.2M€,
- Régions : 61.2M€,
- FEDER : 40.5 M€

4-La réforme des aides à finalité régionale (AFR)

Préparée en cours de l'année 2006 et à l'issue d'une longue négociation, la nouvelle carte des aides à finalité régionale sur la période 2007-2013 a été adoptée par la commission européenne le 07 mars 2007 et fait l'objet du décret du 07 mai 2007.



Elle remplace la carte PAT industrie et détermine les taux d'aide à l'investissement applicables aux entreprises. Les zones AFR sont éligibles soit à titre transitoire soit à titre permanent.

Son élaboration a été rendue délicate par l'effort de concentration demandé par la commission, la population éligible affectée au zonage ayant été réduite de 50%.

Dans ce contexte les territoires fragiles disposant toutefois d'un potentiel de développement économique ont été privilégiés.

5- Le désenclavement routier

Le désenclavement routier du Tarn a franchi des étapes décisives avec l'inauguration de nombreux tronçons routiers du réseau national. Cette thématique du désenclavement routier conserve tout son intérêt pour le développement et l'avenir du Tarn en Midi-Pyrénées avec des enjeux routiers propres au Tarn comme le projet de liaison autoroutière Castres Toulouse.

5.1- Le programme de développement et de modernisation des itinéraires (PDMI)

Le CIACT du 6 mars 2006 a décidé que, pour l'aménagement du réseau routier national, les investissements seront à l'avenir planifiés suivant une logique d'itinéraires et selon une démarche distincte de celle des contrats État-région.

L'Etat définit, pour chacun des itinéraires du réseau routier national sur lesquels des investissements sont nécessaires, un programme de développement et de modernisation.

Les collectivités territoriales qui le souhaitent pourront alors s'associer à l'Etat dans le cadre de contrats d'itinéraires afin d'accélérer leur réalisation.

5.2- Projet de Grand contournement autoroutier de Toulouse

Le projet de Grand contournement Autoroutier de Toulouse répond à deux objectifs :

- * Dissocier les trafics de transit et d'échange à caractère régional, inter-régional, national et européen du trafic local à caractère urbain et suburbain. Cela permettrait de délester les voies radiales, de décongestionner le périphérique toulousain et d'offrir une alternative en cas d'incident sur cet anneau autoroutier unique où se concentrent aujourd'hui tous les trafics.
- * Participer à l'aménagement du territoire de toute l'aire métropolitaine en permettant notamment de meilleures synergies à l'échelon régional entre les villes moyennes de Midi-Pyrénées et les pôles secondaires.

3 hypothèses de tracés sont proposés

Solution Est et Sud



Solution Est



Solution Ouest et Sud



Ce projet fera l'objet d'un débat public organisé par la commission nationale du débat Public qui a désigné à cet effet une commission particulière. Ce débat se déroulera de septembre à décembre 2007.

6- L'ingénierie d'appui territorial

La directive nationale d'orientation pour l'ingénierie publique (DNO-IP) du 7 février 2005 et sa circulaire de mise en œuvre du 9 août 2005, signées conjointement par les ministres respectivement en charge de l'équipement et de l'agriculture, identifient les domaines et les modes d'intervention à privilégier et introduit une notion nouvelle : *l'ingénierie d'appui territorial*.

Cette DNO-IP fixe le cadre de l'exercice de ces missions pour leurs services déconcentrés respectifs :

« Parmi les conseils et l'assistance technique que les services de l'État sont susceptibles d'apporter aux collectivités territoriales pour répondre à leurs besoins, les DDAF et les DDE devront privilégier les domaines à forts enjeux :

- a) garantir la sécurité et assurer la prévention des risques ;
- b) protéger l'environnement ;
- c) contribuer à l'aménagement équilibré des territoires ;
- d) favoriser la cohésion sociale. »

Cette DNO-IP précise par ailleurs que :

« L'ingénierie publique intervient pour le compte des collectivités locales sous la forme de conseil gratuit, d'aide à l'émergence de projets ou encore de prestations rémunérées.

L'ensemble de ces modes d'intervention constitue l'ingénierie d'appui territorial (IAT).

Quels que soient les modes d'intervention, les orientations suivantes sont à suivre :

- développer les missions de conseil et d'assistance ;*
- assurer une ingénierie de solidarité (ATESAT) ;*
- réorienter un secteur concurrentiel de référence. »*

Conformément à cette directive, un projet de document de stratégie locale conjointe a été élaboré par les services déconcentrés DDAF/DDE, et soumis à l'examen du préfet en novembre 2006.

Le bilan 2006 de l'ingénierie publique, pour les services de l'Etat du Tarn, reste positif :

- ✦ le volume d'opérations demeure significatif même si une forte baisse est apparue par rapport à une année exceptionnelle comme 2004.
- ✦ le volume des missions au titre de l'ingénierie concurrentielle maintient un niveau d'intervention compatible avec l'offre de référence qui doit être maintenu grâce à la confiance que les collectivités attachent à ce dispositif,
- ✦ la part de missions hors maîtrise d'œuvre, dans les prestations, représente aujourd'hui, globalement, plus de 35% du nombre total de contrats,
- ✦ la mise en place, effective depuis janvier 2007, de moyens de suivi permettra une analyse de l'adéquation entre les moyens consacrés à l'ingénierie publique et les recettes (ce volet étant déjà engagé au titre du contrôle de gestion du ministère de l'agriculture),
- ✦ les moyens consacrés à l'ATESAT - ingénierie de solidarité - démontrent la volonté de respecter les engagements pris au travers des signatures des conventions ATESAT, conventions toutes renouvelées au 1^{er} janvier 2007,
- ✦ un renforcement et une plus grande formalisation des échanges entre la DDAF et la DDE a déjà pris la forme d'un document de stratégie locale conjointe.

L'expertise territoriale :

Suite au diagnostic départemental présenté en juin 2006, les services de l'Etat ont très largement investi le champ de l'observation et de l'analyse territoriale en élaborant par exemple des diagnostics territoriaux sur chaque communauté de communes du département, ou en publiant l'observatoire du logement.

Le positionnement et l'engagement des services de l'Etat sont de ce fait modifiés, priorisant ainsi la fonction d'expertise et affirmation des objectifs de l'Etat vis à vis des contextes locaux.

Pour la direction départementale de l'Equipement, la réforme de l'Etat engagée en 2005 s'est traduite par la réorganisation des services dont l'implantation territoriale est passée de 15 à 3 avec notamment la création d'un nouveau service sur l'ouest du département pour répondre aux défis liés au développement de l'agglomération toulousaine.

7- L'aménagement numérique

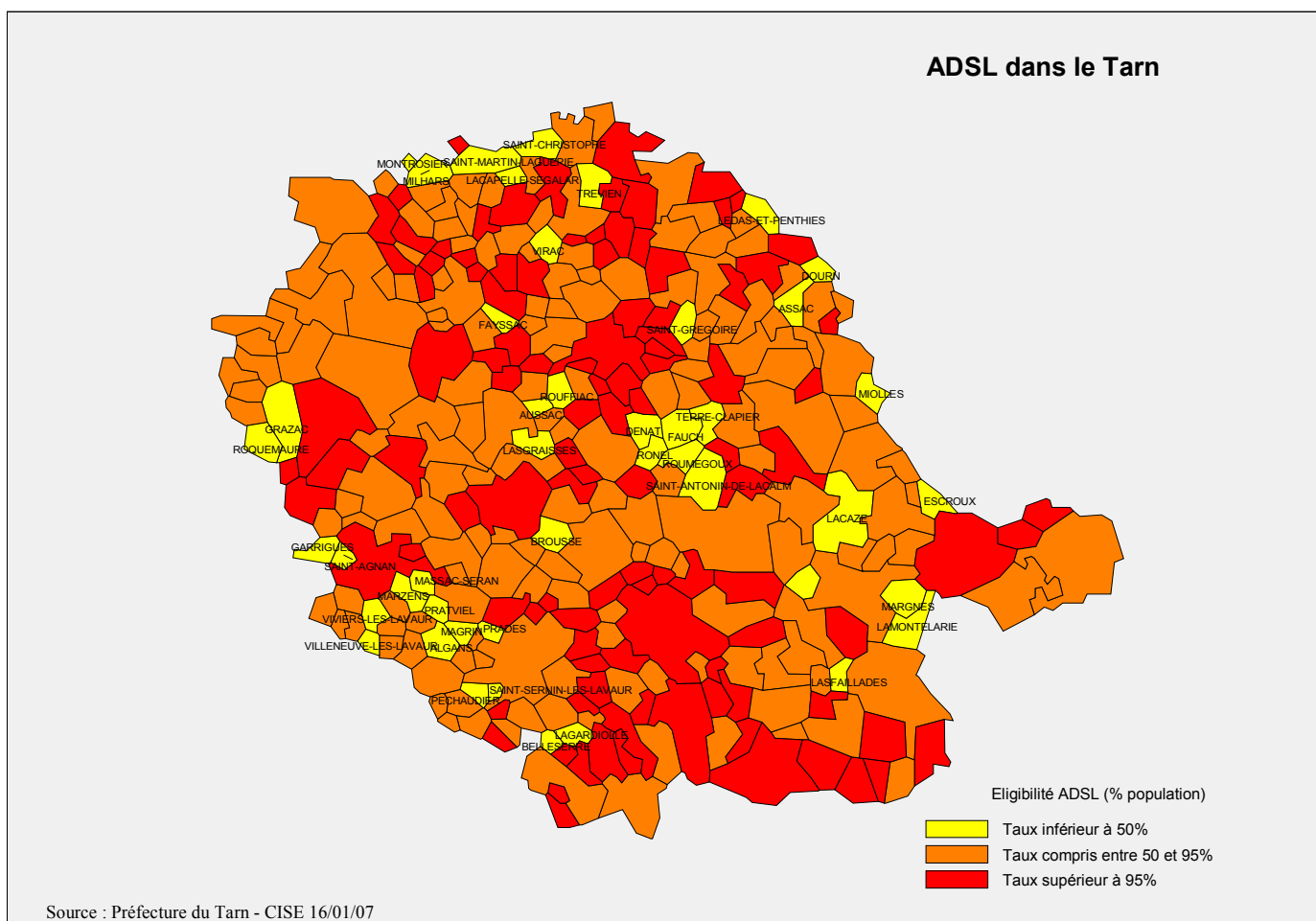
L'aménagement du territoire passe par le développement des nouvelles technologies. L'aménagement numérique est un outil qui transforme la société et change ses modes de fonctionnement.

France Télécom poursuit le déploiement du haut débit pour tous sur l'ensemble du territoire débouchant sur l'ouverture à l'ADSL de 100% des répartiteurs à la fin du premier trimestre 2007. Les perspectives nationales d'éligibilité en 2006 permettent de dire que 98% de la population aura accès à au moins une offre ADSL de France Télécom.

Il reste donc une part significative de petites communes, essentiellement rurales, qui ne seront concernées par aucune initiative privée.

Pour achever la couverture du territoire, le Comité Interministériel sur le Société de l'Information (CISI) du 11 juillet 2006 a mis en place un plan de soutien à l'équipement haut débit des communes, pour les communes rurales dont la mairie, l'école ou la zone d'activité ne serait pas couvertes par l'ADSL ou une technologie équivalente.

L'Etat a réservé sur la dotation DGE une enveloppe de 500 000 € qui sera individualisée en 2007.



8- Intercommunalité

L'intercommunalité a donné lieu en 2006 à une activité soutenue marquée par :

- ✓ l'élaboration du schéma départemental d'orientation de l'intercommunalité, adopté le 29 juin 2006
- ✓ des modifications statutaires pour 54 EPCI, qui ont pour la plupart été impulsées par la préfecture au regard notamment des instructions ministérielles relatives au transfert effectif des compétences et à leur évaluation
- ✓ des changements de périmètres pour 13 d'entre eux.

Cette activité a en particulier permis de mettre en œuvre de manière soutenue la démarche de rationalisation des périmètres et des compétences, et d'évaluation des charges transférées:

8.1- Elaboration du schéma départemental d'orientation de l'intercommunalité

Elaboré à l'issue d'un travail très important de concertation avec les élus, les organismes consulaires, les services déconcentrés de l'Etat, il constitue, un outil essentiel de pilotage des politiques de l'intercommunalité pour les 3 ans à venir.

La couverture du département par des EPCI à fiscalité propre est assurée à près de 95% en nombre de communes, et à 98,6% en population.

Concernant le nombre d'EPCI, on observe une évolution qualitative des mouvements : dissolutions de groupements à compétences classique et création de groupements véritablement structurants ou à enjeux (contrats de rivières, SCOT).

Ainsi 6 SCOT à ce jour ont vu leur périmètre défini :

- *SCOT du Pays « vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou* : 64 communes, porté par le SMIX du pays « vignobles gaillacois, bastides et val Dadou »,
- *SCOT de la Montagne du Haut Languedoc, interdépartemental* (Hérault et Tarn) : 8 communes dont 2 du Tarn, porté par la communauté de communes de la montagne du Haut Languedoc,
- *SCOT de l'Albigeois* : 36 communes, porté par le SMIX du SCOT du Grand Albigeois,
- *SCOT du Lauragais, Revel, Sorézois, interdépartemental* (Aude, Tarn et Haute-Garonne) : 20 communes, dont 9 du Tarn, actuellement porté par la communauté de communes «Revel, Lauragais, Sorézois»,
- *SCOT du pays d'Autan* : 33 communes, porté par le SMIX du pays d'Autan,
- *SCOT du VAURAI*S, défini en avril 2007 interdépartemental (Haute-Garonne et Tarn), (21 communes) porté par le SMIX du SCOT du Vaurais.

Toutefois, d'une manière générale, les communautés de communes Tarnaises sont de taille inférieure à la moyenne nationale due essentiellement à un nombre moyen de communes membres moins important :

- 7 d'entre elles ont moins de 3000 habitants:
- 13 bassins de vie recensés pour 24 communautés de communes.

Le pourcentage de communautés de communes comptant moins de 5000 habitants (58 %) est très supérieur à la moyenne nationale (32%) .

En outre, les syndicats préexistants n'ont pas toujours été absorbés par les communautés de communes lors de leur création .

Enfin la taille et les moyens financiers des EPCI ne semblent pas toujours adaptés aux enjeux de développement économique, et d'aménagement de l'espace ou à un périmètre pertinent pour faire émerger une véritable intercommunalité de projet. En outre il apparaît que le degré d'intégration fiscale reste faible pour la majorité d'entre eux par rapport au coefficient moyen d'intégration fiscale.

8.2- Orientations retenues, qui constituent le socle des initiatives à engager

La rationalisation des périmètres

- rattachement des communes isolées à des communautés de communes existantes:

5 communes ont intégré en 2006 un EPCI à fiscalité propre, ramenant ainsi le nombre de communes isolées de 22 à 17 : 7 dans l'arrondissement d'Albi et 10 dans l'arrondissement de Castres.

C'est une nette avancée, même si ces cinq communes ne rassemblent que 468 habitants.

- réduction du nombre de syndicats , par absorption par des EPCI à fiscalité propre.

3 dissolutions ont ainsi été prononcées.

La rationalisation des compétences

Dans le cadre des instructions de la circulaire ministérielle du 23 novembre 2005, la procédure de définition de l'intérêt communautaire a été impulsée dès le 11 janvier 2006, parallèlement à l'élaboration du schéma départemental d'orientation de l'intercommunalité.

A l'issue d'un important travail d'information et de concertation, les élus ont pu constater les nombreux dysfonctionnements dans l'exercice des compétences : chevauchements, illisibilité, défauts d'exercice. Les élus ont tous recouru à la procédure de modification statutaire.

La voirie a été le principal sujet de discussion.

La clarification des relations financières entre les EPCI et les communes membres

Les instructions ministérielles ont été relayées auprès des EPCI, afin d'inciter les collectivités à mener l'évaluation des charges transférées .

8.3- Perspectives

- ✓ selon les enjeux, l'intégration des communes encore isolées sera poursuivie,
- ✓ des initiatives seront prises en 2007 sur les transferts effectifs des moyens humains et matériels, et sur l'évaluation des charges correspondantes, toutes n'ayant pas encore abouti,
- ✓ des actions seront conduites pour des structures présentant des spécificités, telles le syndicat départemental d'électrification du Tarn, le syndicat mixte d'industrialisation qui intervenait sur la zone Albi-Carmaux (dissolution et création d'une nouvelle structure entre 2 communautés de communes pour concourir à l'aménagement de ce territoire),
- ✓ le contrôle de légalité sur l'exercice effectif des compétences transférées sera renforcé: ainsi, une vérification systématique de la qualité du maître d'ouvrage sera effectuée, notamment lors du dépôt des dossiers de demande de subventions.

8.4- ACTES

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose, en son article 139, que les actes des autorités décentralisées soumis au contrôle de légalité peuvent être transmis par voie électronique au représentant de l'Etat. Le cadre juridique et les modalités de la dématérialisation du contrôle de légalité sont finalisés dans le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005

L'application ACTES (Aide au contrôle de légalité dématérialisé) a vocation à permettre la dématérialisation et la télétransmission **de tous les actes soumis à l'obligation de transmission** au contrôle de légalité. Les collectivités, en concertation avec les préfetures et les sous-préfetures, déterminent les catégories d'actes susceptibles d'être télétransmis.

Dans le département :

Un comité de pilotage comprenant une douzaine de collectivités et d'EPCI a été créé afin de préparer la mise en œuvre de cette application dans le Tarn. Une convention et une nomenclature pour la télétransmission des actes ont été élaborés.

La préfeture et la sous-préfeture sont raccordées depuis octobre 2006 à l'application ACTES. Les collectivités qui souhaitent télétransmettre leurs actes doivent choisir un dispositif de télétransmission et signer une convention avec l'Etat. Cette convention précise les actes qui seront transmis et la date d'effet.
La commune de Gaillac, dès janvier 2007 aura été la première à utiliser cette nouvelle procédure.

9- Dotations de l'Etat

9.1- Bilan

S'agissant de la DDR et de la DGE des communes, on observera que :

- ✓ un certain nombre de communes abandonnent leurs projets ou ne le réalisent que partiellement ce qui donne lieu à l'annulation de crédits qu'il n'est plus possible de récupérer localement en raison de l'application des dispositions de la LOLF,
- ✓ les délais de réalisation des projets , l'évolution du volume des investissements (+ 4%) et le pourcentage de projets bénéficiant d'un taux de subvention compris entre 25% et 35% (soit 45,65% pour la DGE et 27% pour la DDR) sont conformes aux indicateurs nationaux,
- ✓ la fongibilité s'est avérée très utile surtout pour répartir les crédits en fin d'exercice et procéder aux réajustements financiers des projets.

Le retour d'expérience sur la mise en œuvre de la nouvelle part de la DDR relative au maintien des services publics en milieu rural est très positif : un nombre très important de communes a sollicité des subventions à ce titre. A titre d'exemple, on citera la maison des services publics de Lacaune et la station service d'Anglès.

9.2- Compensations financières

L'évaluation et la compensation des charges transférées prévues par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales sont établies dans le strict respect du principe de la concomitance des transferts de charge et de ressources.

Les compétences transférées au département au département font l'objet d'une compensation financière dont le montant correspond à une fraction du produit de la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA).

Au titre du Fond de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FDMI) le département du Tarn a bénéficié d'un montant compensatoire de 2 237 578 € réparti comme suit :

Part compensation	1 055 250 €
Part péréquation	606 736 €
Part incitation	575 592 €

9.3- Eléments financiers

245 035 288 € (hors Europe, FNADT, FIBM) ont été alloués qui se ventilent ainsi qu'il suit:

CATEGORIE	MONTANT 2006	2006/ 2005
1- fonctionnement		
DGF	174 373 805	+5,84%
Dotations spéciales : élus locaux , instituteurs	650 604	+10,84%
Allocations compensatrices pour exonérations fiscales	23 412 375	+5,20%
Allocations compensatrices diverses	6 534 003	+15,81%
FDPTP	649 992	-3,61%
DGD	2 953 483	+3,58%
<i>sous-total 1</i>	208 574 262	+6,00%
2- investissement		
Amendes de police	1 941 544	+73,22%
Dotation départementale d'équipement collèges (DDEC)	1 050 412	+2,45%
FCTVA	24 520 871	+11,96%
DDR	1 839 927	+52,50%
- <i>En 2006, l'enveloppe a été abondée de 612 K€ pour le financement d'opérations qui n'ont pu être engagés sur l'enveloppe 2005</i>		*1
DGE :	7 108 272	-11,41%
dont :		
- <i>département : diminution en raison de la suppression de la première part DGE, qui est compensée au niveau de la DGF</i>	1 593 132	-44,58%
- <i>communes (322 dossiers)</i>	5 515 140	+7,11 %
<i>sous-total 2</i>	36 461 026	+9,57% *1
TOTAL GENERAL 1+2	245 035 288	+6,52% *1

*1 En retranchant l'abondement exceptionnel en 2006 de 612 K€ au titre des opérations qui n'ont pu être engagées en 2005 sur la DDR il apparaît:

- un taux d'augmentation de la DDR de 2,38%
- un taux d'augmentation des dotations d'investissement de 7,75%
- un taux global d'augmentation des dotations de l'Etat de 6,25%

Autres crédits d'intervention :

FEDER :

Crédits engagés : 3 687 103 €

Crédits versés : 5 424 867 €

FNADT :

Crédits engagés : 3 144 745 €

Crédits versés : 3 007 539 €

FISAC : crédits attribués : 394 800 €.

Dotation de développement rural
(DDR)
Bilan 2005 – 2006.

Le montant de l'enveloppe 2006 a augmenté de 2,38 % par rapport à 2005.

La réforme de la DDR, introduite par la loi de finances 2006 (article 140 de la loi du 31 décembre 2005) a créé deux parts.

Le nombre d'EPCI éligibles est maintenu à 24.

Désormais, 315 communes et le syndicat mixte de développement des Monts d'Alban, Montredon et Vabre sont éligibles à la seconde part (maintien et développement des services publics en milieu rural).

En 2006, les taux moyens de subventions ont été les suivants :

EPCI	1 ^{ère} part	31%
EPCI	2 ^{nde} part	15,85%
Communes	2 ^{nde} part	33,47%

	2005	2006	
Montant des enveloppes	1 206 517 (+ reliquat : 97 104)	1 235 272 (*)	
Montant attribué	1 303 621	1 ^{ère} part : 1 409 436	2 ^{nde} part : 430 490,85
Montant des investissements	6 492 531	14 841 925	
		1 ^{ère} part : 8 498 219	2 ^{nde} part : 6 343 706 EPCI : 4 184 043 Communes : 2 159 663
Nombre de dossiers déposés	EPCI : 8 demandes	EPCI : 11 demandes 7 retenus	EPCI 6 demandes 2 retenus Communes 6 demandes 2 retenus
Nombre de projets :			Mutualisation des services 1 Services à la personne 1 Professionnel de la santé 1 Autres catégories 1
Economique	6	5	
Tourisme,	/	2	
Sport Social	2	/	

(*) Répartition de l'enveloppe 2006 :

- enveloppe 2006 1 235 272
- enveloppe complémentaire 612 636 ; au titre des reports non engagés sur l'enveloppe 2005.

Dotation globale d'équipement
(DGE)
Enveloppe 2006

Enveloppe notifiée	7 108 272 €
Crédit engagés	5 518 729 €
Nombre d'opérations subventionnées	322

Répartition des crédits DGE engagés, par arrondissement

<u>Nombre de dossiers</u>			Montant investissements	Montant des subventions
<i>Arrondissement</i>	<i>déposés</i>	<i>retenus</i>		
Albi	204	174	8 767 421	2 711 415
Castres	209	148	9 462 055	2 807 314
Total	413	322	18 229 476	5 518 729

Répartition des investissements

- arrondissement d'Albi 48,09%
- arrondissement de Castres 51,91%

Répartition des subventions

- arrondissement d'Albi 49,13 %
- arrondissement de Castres 50,87%

Taux moyen attribué

- arrondissement d'Albi 30,93%
- arrondissement de Castres 29,67%

Taux moyen départemental 30,27%

Répartition des crédits DGE engagés, par catégorie d'opération

Catégories	Investissements	Part. sur Invest.	<u>Subventions</u>	Part. sur Subv.
Acquisition matériel de bureau	215 235,72	1,18	95 384,80	1,73
Patrimoine communes +EPCI	7 475 081,94	41 01	1 942 990,46	35,21
Acquisition matériel d'entretien communes + EPCI	403 185,00	2,21	91 889,80	1,67
Installations sportives	14 944,00	0,08	2 988,80	0,05
Bâtiments scolaires travaux	8 239 812,31	45,20	2 708 975,41	49,09
Bâtiments scolaires équipements	166 888,41	0,92	58 410,96	1,06
Amélioration ressources défense incendie	317 825,53	1,74	63 565,11	1,15
Dégâts inondations intempéries	1 056 003,86	5,79	478 423,63	8,67
Amélioration sécurité scolaire	340 499,16	1,87	76 099,84	1,38
TOTAL	18 229 475,93	100	5 518 728,81	100

www.tarn.pref.gouv.fr